

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-:-

Vendredi 24 janvier 2025

-:-

Le vendredi 24 janvier 2025, les membres du Conseil départemental des Hauts-de-Seine se sont réunis dans l'hémicycle, au 123 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie à Nanterre.

La séance est ouverte à 9 heures 46 sous la présidence de Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental.

M. le Président.- Madame Bourg, pouvez-vous procéder à l'appel s'il vous plaît ?

(Madame Bourg procède à l'appel)

Sont présents : MM. Adjroud, Baguet, Mme Bedin, MM. Benarafa, Berdoati, Boudy, Mmes Bourg, Brobecker, Caullery, Charoy, Cillières, MM. Coscas, Courtès, Datcharry, Mme Demblon-Pollet, M. Elizagoyen, Mme Fourcade, M. Franchi, M. Fromantin, Mmes Genthon, Godin, MM. Guilcher, Jarry, Lam, Larghero, Mmes Lederman, Léandri, Limoge, Mouaddine, M. Muzeau, Mme Pottier-Dumas, MM. Révillon, de la Roncière, Sénant, Siffredi, M. Timotéo.

Sont représentés : Mme Barthélémy-Ruiz, pouvoir à M. Benarafa
Mme Bécart, pouvoir à M. Berdoati
M. Boudy, pouvoir à Mme Bedin
Mme Bergerol, pouvoir à M. Sénant
Mme Fischer, pouvoir à M. Lam
Mme Le Moal, pouvoir à M. Muzeau
M. Ouzoulas, pouvoir à M. Datcharry
Mme Pitrou, pouvoir à M. Guilcher
Mme Tilly, pouvoir à M. Larghero
M. Weiss, pouvoir à Mme Pottier-Dumas

Est absente : Mme Trichet-Allaire

M. le Président.- Merci.

Avant de débiter notre séance publique, je souhaite prendre quelques instants pour saluer avec vous notre collègue Isabelle Caullery, qui nous a fait part de sa volonté de mettre un terme à son mandat à compter du 1^{er} février.

Madame la Conseillère départementale, en assistant aujourd'hui à votre dernière Assemblée départementale, vous mettez un point final à cinquante ans d'engagement politique dont les maîtres mots ont été la fidélité et le service de l'intérêt général.

Fidélité, d'abord, à des convictions, que vous avez défendues dès 1975 et vos engagements étudiants aux valeurs gaullistes, à cette certaine idée de la France, de sa grandeur et de sa souveraineté, qui, toujours, ont guidé vos choix et vos combats, vos prises de parole, vos écrits, avec la claire volonté de projeter notre pays dans l'avenir, à l'heure où la vision politique, déjà, se raccourcissait.

Ce sont ces principes qui vous ont conduite à servir l'intérêt général, à vous engager pour les autres, et tout particulièrement pour les Altoséquanais, avec lesquels vous avez noué, dans le canton où vous avez été élue, des liens solides et des échanges permanents pour nourrir votre action.

Cette détermination à être utile et efficace, au plus près du terrain, pour mesurer concrètement l'impact des décisions prises sur le quotidien de nos concitoyens, a été au cœur de votre riche parcours politique.

Élue à Neuilly-sur-Seine en 1989, en charge des affaires scolaires, puis à La Garenne-Colombes en 1995, vous avez également été Conseillère régionale et Députée européenne avant d'être élue en 2010 Conseillère générale.

Au sein de notre Collectivité, vous exercez les fonctions de Présidente du groupe de la Majorité départementale, puis, dès 2012, de Conseillère départementale déléguée au personnel, particulièrement appréciée par nos agents, avant de vous consacrer en 2015 à la Vice-présidence de notre Département, en charge des relations et coopérations internationales, des fonctions que vous avez, je le sais, occupées avec passion.

Vous y avez vécu d'excellents moments, des périodes de grande tension aussi, qui avaient vu de nombreux médias français et européens s'intéresser à nos séances publiques, d'ailleurs, des situations que votre expérience et votre sens du dialogue ont aidé à surmonter.

Si vous avez servi cette terre altoséquanaise, si vous y avez été fidèle depuis votre jeunesse, c'est aussi parce que vous avez été loyale à une grande figure de notre Département, je cite : Monsieur Charles Pasqua ; c'est là une belle histoire politique que vous avez su construire tous les deux, faite de respect, d'admiration et d'affection, celle d'un temps où le compagnonnage était véritablement une vertu. C'est dans le cadre de ce compagnonnage politique auprès de Charles Pasqua, auquel, comme vous, je dois tant, que nos chemins se sont croisés et qu'ils n'ont jamais divergé.

Permetts-moi ici de passer au tutoiement, ma chère Isabelle, pour ajouter à l'hommage officiel qu'au nom de notre Assemblée je veux rendre à ton parcours des pensées plus personnelles et amicales, car, comme en politique, tu as toujours été d'une grande fidélité en amitié et nombreux sont ceux qui, comme moi, tiennent à saluer tes grandes qualités humaines, ta bienveillance, ton humour et ce regard pétillant et lumineux dont tu ne t'es jamais départie.

Aussi, lorsque je me tournerai en direction du fauteuil que tu occupes encore pour quelques instants, quand je repenserai aux grandes heures et aux nombreuses péripéties que nous avons vécues ensemble, c'est de tout cela dont je me souviendrai.

Ma chère Isabelle, alors que tu as souhaité aujourd'hui passer le flambeau, je veux donc, à travers ces quelques mots, te remercier chaleureusement et te dire combien tu nous manqueras, combien tu manqueras aux Hauts-de-Seine et combien tu manqueras à cette maison qui, incontestablement, est aussi la tienne et le restera.

Merci pour tout, Isabelle ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

Mme Caullery.- Je peux peut-être dire un tout petit mot, mais vraiment très rapide, pour dire que c'est l'exercice le plus difficile que j'ai jamais connu, d'entendre ces propos qui me touchent énormément. Je pense que tu as exagéré un petit peu.

Je souhaite simplement dire à quel point, effectivement, j'ai adoré défendre les idées que j'ai eu l'occasion de défendre pendant ce parcours politique, tu l'as rappelé, de cinquante ans, et cela ne nous rajeunit pas, mais bon...

Dire que j'ai découvert le mandat de Conseiller départemental en 2010, alors que c'est vrai que jusque-là, je n'avais pas encore eu l'occasion d'être élue au Département, même si j'y ai travaillé, même si j'ai côtoyé, bien sûr, Monsieur Pasqua lorsqu'il était Président du Conseil départemental. C'est un mandat qui est particulièrement riche et intéressant. J'ai eu la chance, en plus, d'avoir des délégations qui étaient passionnantes.

Je voudrais dire qu'en plus de tout cela, il y a aujourd'hui vraiment un climat qui est particulièrement agréable, car on est vraiment dans le dialogue. J'ai eu l'occasion de le dire aussi à mes collègues qui ne sont pas de la Majorité départementale, on a toujours eu aussi des échanges très agréables et courtois, et je les en remercie aussi.

Naturellement je partirai avec beaucoup de regrets, c'était prévu, tout était déjà convenu, et c'est la raison pour laquelle j'avais souhaité ne pas avoir de délégation, pour que cela se fasse en douceur ; mais je vous regretterai, et si vous voulez venir me voir dans le Midi, vous êtes les bienvenus, bien sûr ! (*Acclamations et applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. le Président.- Méfie-toi, les vacances sont proches ! (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

On va entamer maintenant notre ordre du jour, puisque ce n'est pas terminé, Madame la Conseillère départementale.

BUDGET – FINANCES

Rapport n° 25.1 – Compte-rendu sur la dette – Janvier 2024.

M. le Président.- Le premier rapport, le 25.1, est le compte rendu sur la dette. Il s'agit de prendre acte, mais j'ai un inscrit : Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Je voulais simplement vous redire que nous considérons le recours à l'emprunt comme nécessaire. Il vaut mieux recourir à la dette pour opérer des investissements sur le long terme plutôt que de sacrifier, pour ne citer qu'eux, les services sociaux, qui constituent une compétence fondamentale du Département, et ce, pour ne pas emprunter et se prévaloir d'un excédent inutile ; c'est ce que vous avez fait pendant presque une décennie.

Quand on finance, par exemple, le prolongement d'un tramway comme le T1, qui constitue un projet important de transport interquartiers pour des communes comme Colombes, Nanterre et Rueil-Malmaison, qui facilitera les déplacements des habitants et des salariés et, par conséquent, limitera la place de la voiture au sein de nos villes, c'est un moyen de transport structurant qui sera encore utile aux populations pendant des dizaines d'années, donc oui à la dette utile, oui à la dette pour investissement.

M. le Président.- Monsieur Jarry, de toute façon, à l'inverse de l'État, qui emprunte pour payer son fonctionnement, vous savez que nous, collectivités, nous n'en avons pas le droit, donc notre emprunt ne peut aller que vers l'investissement...

M. Jarry.- Utile !

M. le Président.- ... il ne peut pas couvrir du fonctionnement.

M. Jarry.- Il y a des investissements qui sont moins utiles.

M. le Président.- Oui... enfin je pense que notre Département a toujours fait des investissements utiles pour nos concitoyens. Et justement, si nous avons pu avoir recours

à l'emprunt et continuer à investir utilement et fortement, c'est parce que par le passé et pendant les dix ans que vous avez évoqués, nous avons un excédent important, ce qui nous permet d'investir sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Nous avons donc aujourd'hui, alors que l'ensemble des Départements – et les Hauts-de-Seine n'y échappent pas – connaît ce qu'on appelle « l'effet ciseau », cette capacité d'emprunt qui nous permet de continuer à investir fortement et utilement, alors que beaucoup de nos collègues dans d'autres Départements n'ont malheureusement plus cette faculté, puisque leur niveau d'emprunt était déjà important et qu'ils sont obligés de diminuer de façon drastique leur investissement. Il suffit de voir ne serait-ce qu'en région Ile-de-France, les Départements voisins tels que les Yvelines, l'Essonne, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, puisque nous les rencontrons régulièrement, qui font des coupes drastiques, déjà en 2024 et pire en 2025, sur leurs investissements. Pourtant, on ne peut pas dire que dans ces départements, les investissements étaient inutiles. Lorsqu'il s'agit de construire des collèges neufs, je ne pense pas que l'on puisse dire cela. Eh bien, malheureusement, ces Départements sont obligés de renvoyer à plus tard ces investissements, parce qu'ils n'ont plus les moyens et les capacités d'emprunt.

Je ne prends donc pas comme un reproche ce que vous avez dit, mais plutôt comme un satisfecit pour mes prédécesseurs de nous avoir permis d'emprunter aujourd'hui et de continuer à investir. Merci beaucoup de le signaler et de nous permettre de le signaler, Monsieur Jarry.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui prend acte ?

Nous prenons acte à l'unanimité, je suppose ? *(Les élus des deux groupes d'Opposition acquiescent.)*

Merci beaucoup.

Rapport n° 25.2 – Compte-rendu de la réalisation de virements entre chapitres – Exercice 2024.

M. le Président.- On passe au rapport suivant, le 25.2, concernant le compte-rendu de la réalisation de virements entre chapitres pour l'exercice 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Il s'agit également de prendre acte.

Nous avons pris acte à l'unanimité.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Rapport n° 25.3 – Schéma directeur immobilier.

M. le Président.- Rapport 25.3 : il s'agit du schéma directeur immobilier.

J'ai deux inscrits : Monsieur Timotéo et Monsieur Jarry.

Monsieur Timotéo ?

M. Timotéo.- Bien volontiers, merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Timotéo.- Je ferai une intervention assez courte sur ce schéma, que nous attendions avec intérêt, car nous avons – et nous avons eu l'occasion déjà ici d'aborder ce sujet – du mal à discerner les orientations que le Département voulait prendre en la matière.

Ce document nous permet aujourd'hui, bien qu'il ait déjà été discuté il y a de cela maintenant quelques années – le dernier date de 2022, de mémoire –, de sortir un peu du flou, si j'ose dire, avec des changements de cap enfin clairement affichés dans cette stratégie patrimoniale départementale, changements qui, finalement, en résumé, si j'ai bien compris la proposition, actent avec une forme de position d'attente qui pérennise ce qui devait être temporaire.

Il en est fini donc, en tout cas pour le moment, des projets de baux emphytéotiques pour l'ancien Hôtel du Département, pour l'Arena et l'Arc (ancien SoWork),

prévus initialement à l'issue du déménagement de notre Conseil départemental au Pôle Léonard de Vinci, dorénavant abandonné. Ces projets misaient, comme nous l'avons déjà fait remarquer ici, sur d'hypothétiques et bien optimistes prévisions de reprise de l'immobilier de bureau.

Le Pôle Léonard de Vinci ne sera donc plus le point de chute à terme de l'ensemble des services et du siège du Département, et j'espère que la vente – qui interviendra le plus vite possible dans le contexte que l'on sait du marché immobilier – nous permettra au moins de récupérer les centaines de millions d'euros de financements publics ou a minima les dizaines de milliers d'euros, qui ont été engagés, pour ne pas dire enterrés, dans la construction et l'entretien de ce site, qui, au final, n'aura servi qu'à soutenir l'activité de quelques groupes privés.

On parlait à l'instant d'investissements utiles ; vous-même, Monsieur le Président, vous évoquiez l'utilité des investissements. Je ne suis pas totalement convaincu que cet investissement ait été totalement utile au final sur la durée.

Sur la question des sites centraux, qui sont aussi le cœur de ce schéma directeur immobilier, et sur les coûts actuels de fonctionnement de ces sites centraux, on ne peut être que satisfait, évidemment – qui ne peut l'être dans le contexte actuel ? –, de la baisse annuelle de plus de 2 M€ qui a été permise par le regroupement des agents sur un site unique et le déménagement de bâtiments énergivores tels que le Salvador et l'Extension. L'Arc étant un bâtiment plus récent et mieux isolé, dans lequel, aujourd'hui, sont réunis des services centraux, permet évidemment cette économie, qui est une bonne chose pour les finances de notre collectivité, surtout en ces temps budgétaires plus compliqués.

Au passage, il est pointé dans le document que les conditions de travail dans ce bâtiment plus moderne se sont sans doute améliorées pour les agents qui l'occupent, ce dont je ne doute pas complètement, mais je note que cela s'est fait quand même en tassant un peu les agents, puisque les ratios mètres carrés/agent sont, au passage, bien comprimés, puisque le ratio mètre carré/agent des anciens bâtiments Salvador et Extension est certes diminué pour atteindre la cible de la norme immobilière de l'État. Mais si mon calcul n'est pas erroné, à l'Arc, on devrait être à peu près à 10,5 mètres carrés/agent, donc un ratio bien en deçà de la norme de référence.

Sinon, au-delà de l'économie générale réalisée, c'est bien notre consommation d'énergie qui décroît dans ces sites centraux, et cela est une bonne chose pour

l'environnement. La prochaine étape sera sans doute celle de travailler sur les sources mêmes d'approvisionnement de ces énergies, de cette électricité, pour aller vers des énergies toujours plus renouvelables, et nous espérons en ce sens que la SEM Énergies92 nouvellement constituée pourra très certainement jouer pleinement son rôle.

Enfin, deux dernières remarques sur ce schéma qui ont trait au maillage territorial qui nous est présenté au travers de quelques cartes que nous avons étudiées avec intérêt, puisqu'elles nous indiquent l'implantation des immeubles de différents services liés aux solidarités, notamment les PMI, les établissements affectés à la politique famille-enfance-jeunesse.

Je ferai sur ces cartes deux rapides remarques qui ne vous étonneront pas, parce que j'ai déjà eu l'occasion de les faire ici précédemment.

La première remarque porte sur l'accessibilité et l'information que traduisent ces cartes sur ce sujet ; pour ma part, je la trouve en partie erronée, parce que je ne crois pas que chaque Pôle social, aujourd'hui, soit accessible en moins de vingt minutes en transports en commun, comme il en est indiqué comme règle.^t Je ne sais pas comment, d'ailleurs, sur la carte qui est fournie dans le document, l'isochrone de l'accès aux Pôles sociaux, donne une jolie carte bleue, où tout le département est parfaitement couvert. Je ne suis pas totalement convaincu de cette réalité.

Un exemple tout simple que je connais plutôt bien, me semble-t-il, en tout cas pas trop mal : celui de mon canton et de ma ville, Montrouge. Pour la moitié des habitants de Montrouge, il faut bien plus que vingt minutes pour aller jusqu'au Pôle auquel nous sommes rattachés à Châtillon ; ce n'est pas quinze à vingt minutes qu'il faut, mais c'est, pour la moitié de la population, en transports en commun, au moins trente, trente-cinq, voire parfois quarante-cinq minutes, pour accéder à ce Pôle. Il suffit, pour le vérifier, tout simplement, et on a tous cela sur nos smartphones, d'aller vérifier sur les applications de transports publics les durées moyennes qui sont proposées et vous verrez qu'on est très loin du quart d'heure, pour reprendre une autre référence en termes d'accessibilité des services publics, on est loin du Département du quart d'heure, que vous souhaiteriez peut-être, en la matière.

Deuxième remarque, et j'en termine là, il est vrai qu'à première vue – le maillage territorial n'est pas l'objet principal du rapport mais... –, le maillage territorial laisse à penser que le territoire est à peu près peu couvert, du nord au sud, mais ce que ne montrent pas

les cartes – c'est normal, ce n'est pas nécessairement leur objet –, c'est la qualité du service rendu au travers de ce maillage. Or, je ne suis pas certain que la qualité rendue dans des services de plein exercice ou dans des antennes soit totalement la même, tout simplement parce que les plages d'ouverture, le nombre de personnels qui peuvent y exercer, etc., forcément, apportent une quantité de services qui est, comparativement aux centres dédiés, bien moindre.

Je prends un exemple très concret dans ma ville, où l'immeuble du Département qu'occupait la PMI a été vendu à la Ville, dans lequel on va louer un espace à terme pour pouvoir servir d'annexe PMI ; je ne suis pas certain qu'aujourd'hui, mais je ne demande qu'à être rassuré, ce local permette une forme de continuité et de qualité du service rendu telle qu'elle était rendue préalablement par la PMI quand elle occupait l'espace entier.

Derrière des jolies cartes, qui montrent une couverture du territoire relativement correcte, il y a quand même la qualité du service rendu à la population en la matière.

Je vous remercie.

M. le Président. - Avant de donner la parole à Monsieur Jarry, quelques éléments de réponse.

D'abord, lorsque vous dites que les millions d'euros mis dans le Pôle universitaire Léonard de Vinci sont de l'argent dépensé, vous faites fi des milliers d'étudiants qui se sont succédé pendant des années. On parlait tout à l'heure d'investissements utiles : tous ces étudiants qui ont été formés, qui ont obtenu des diplômes dans cette université, je ne pense pas qu'ils représentent une dépense inutile. Aujourd'hui, ils sont dans le monde du travail, ils ont été bien formés et, en même temps, cela a été un mouvement précurseur. En effet, aujourd'hui, tout le monde se félicite qu'en plus de l'Université de Nanterre, qui regroupe trente-cinq mille étudiants, il y ait soixante-dix mille étudiants à La Défense. Le fait qu'il y ait eu le PULV a aussi amené au fil des ans d'autres écoles à s'installer, des grandes écoles, ce qui a participé à créer de la mixité dans ce lieu. Je ne pense donc pas que cela ait été une dépense inutile.

Je regrette simplement que, comme la politique de la Ville, dont nous avons été à l'initiative, et qui a été reprise par l'État à l'époque, l'initiative du Pôle universitaire n'ait pas été reprise par l'État, puisque bien avant qu'on en parle aujourd'hui, le but était aussi

de proposer de l'alternance et de faire en sorte que des étudiants puissent trouver des débouchés.

Au sujet des mètres carrés par agent et leur diminution, vous n'avez pas dû lire – mais je ne vous en veux pas – l'annexe qui était au rapport, puisque dans l'annexe, page 7, il est indiqué qu'avant, c'étaient 13,13 mètres carrés, et qu'aujourd'hui, nous en sommes à 12,10 mètres carrés, quand la norme de l'État est de 12 mètres carrés : nous sommes donc à 0,10 de plus que la norme de l'État. Et c'est normal qu'il y ait moins de mètres carrés par rapport aux anciens locaux : l'utilisation des bureaux, où que ce soit, n'est plus la même que par le passé, Monsieur Timotéo, vous le savez bien. L'un des grands enjeux soulevés par l'essor du télétravail est justement de restructurer les immeubles de bureaux pour utiliser les surfaces différemment –, et les besoins sont moins importants que par le passé en termes de mètres carrés, y compris pour les entreprises privées.

Je ne pense pas que nos agents aient de moins bonnes conditions de travail ; bien au contraire, ils en ont de bien meilleures par rapport aux précédents locaux où ils étaient, dont certains prenaient parfois l'eau quand il pleuvait.

Sur le schéma et la répartition, nous avons un schéma cible, une volonté qui est effectivement d'avoir un SST à vingt minutes en transport. Après, il y a toujours l'exception qui confirme la règle : d'une rue spécifique au SST, peut-être qu'il y aura vingt-cinq ou trente minutes, d'où notre volonté de développer des antennes de proximité, de travailler en commun avec les Villes et leur CCAS tout en ayant parfois, si nécessaire, des locaux mis à disposition par les Villes pour tenir des permanences avec les CCAS. Parce que finalement, ces différents acteurs s'occupent des mêmes publics, et je pense qu'il est bénéfique qu'ils se connaissent, qu'ils puissent travailler ensemble sur les dossiers concernant nos concitoyens, plutôt qu'être à distance et parfois s'ignorer. Il me semble donc qu'au contraire, cela rend un meilleur service, et lorsqu'on va ouvrir l'antenne de PMI à Montrouge, je ne vois pas pourquoi il y aurait un service moindre, dans la mesure où ce sont les mêmes personnels qui feront le même travail ; je ne vois pas comment vous pouvez dire que le service sera moins bien rendu et ce qui le justifierait.

Je crois qu'au contraire, et cela est surtout vrai dans le domaine social, la proximité, le travail transversal entre les communes et nous, constitue plutôt une bonne chose et qu'on rend un meilleur service, parce qu'on a ainsi une approche de proximité avec des publics sensibles, plutôt que leur proposer des parcours qui étaient parfois trop

complexes auparavant. Avant la création des SST, les services étaient répartis sur différents sites, il était alors difficile pour des publics sensibles d'aller à tel endroit pour faire une demande de FSL, d'aller à tel autre endroit pour faire une demande concernant l'APA ou une autre aide. Là, tout est regroupé, et donc il y a une prise en charge totale et globale et on peut donc s'en féliciter.

M. Timotéo.- Très court...

M. le Président.- Alors très court, parce qu'après, on a Monsieur le Préfet.

M. Timotéo.- Je sais, c'est pour cela que je vais faire très court, et je ne veux pas retarder l'intervention...

M. le Président.- Monsieur Jarry bout d'impatience.

M. Timotéo.- ... de Monsieur Jarry, mais juste pour réagir aux éléments que vous venez d'apporter, sur les derniers éléments de transversalité et de coopération, jamais, ici, vous ne m'avez entendu remettre en question la nécessité que les différents niveaux de collectivités coopèrent, travaillent ensemble, travaillent en transversalité...

M. le Président.- Donc ce sont des permanences qui sont tenues, et donc à proximité.

M. Timotéo.- Oui, mais mon propos n'a pas été celui-là...

M. le Président.- Si, vous dites qu'il n'y a pas la proximité.

M. Timotéo.- ... et je trouve que dans le vôtre, vous mélangez la question du guichet unique, que l'on peut suivre pleinement, pour la simplification des parcours des bénéficiaires, qui est différente de la question de la localisation dudit guichet. Je ne conteste pas la question du guichet, je vous interroge sur la pertinence de la localisation de ce guichet, qui, à mon avis, s'éloigne de la population.

M. le Président.- Une fois encore, nous aurons 14 SST à terme, ce qui est quand même conséquent sur trente-six communes, sans compter les antennes de proximité, etc. On ne peut pas non plus les multiplier, en avoir quarante ou cinquante.

La cible, c'est que chaque Alto-Séquanais soit à 20 minutes de services. Vous me dites que ce n'est pas à vingt minutes mais à trente minutes, mais, en même temps, il y a des antennes de proximité, et vous venez de le reconnaître, y compris avec les CCAS qui couvrent aussi le territoire, les habitants ne sont pas forcément à trente minutes d'un interlocuteur. Le SST est peut-être à trente minutes, mais pour nos citoyens qui ont besoin du service, s'ils vont aux services sociaux de la Ville, donc à la Mairie ou au CCAS, s'ils vont sur l'antenne de proximité, ils n'ont pas trente-cinq minutes ou trente minutes de transport à faire, ils ne sont pas obligés d'aller au SST pour avoir le service rendu puisqu'un maillage se fait, ce qui est primordial.

Monsieur Jarry ? Ne dites pas la même chose !

M. Jarry.- Il y aura des points de convergence, j'imagine...

M. le Président.- Oui...

M. Jarry.- D'abord, je veux de nouveau me féliciter de la catastrophe heureusement évitée, qui consistait à vouloir absolument délocaliser le siège du Conseil départemental pour le faire partir de Nanterre et l'implanter au sein du quartier d'affaires de La Défense. On ne pouvait ne pas y voir une dimension politique de s'implanter au plus près du symbole du pouvoir de l'argent qu'est le quartier d'affaires de La Défense, tout en s'éloignant du souffle des populations que le Conseil départemental sert.

Le rapport ne dit pas que le Conseil départemental a fait le choix de ne pas rénover les bâtiments dont il est propriétaire, et notamment son siège, pensant à l'époque faire un bon coup financier, que semblait confirmer la proposition incroyable d'un investisseur – avec l'argent des autres, d'ailleurs, au passage – de le racheter à 105 M€ sans condition suspensive.

Aujourd'hui, l'Assemblée doit savoir que les actifs assez nombreux dont dispose le Département à Nanterre, mais aussi à La Défense avec l'ex-siège de Léonard de Vinci,

devront être fortement dévalorisés au plan financier pour trouver une porte de réemploi pour certains, pour d'autres de démolition-reconstruction.

Évidemment, cette question de la transformation de probablement dix millions de mètres carrés de bureaux en Île-de-France ne frappe pas que le Conseil départemental. Elle pose des problèmes techniques, des problèmes environnementaux, liés notamment à la réduction de la production de carbone, elle pose des problèmes aux Communes avec le changement d'usage, et donc la nécessité parfois d'équipements publics nouveaux, elle pose des problèmes de mixité emplois/logements, mais elle bute sur une grosse question, la question financière, que l'ancien Directeur de CDC Habitat révèle dans un rapport à la demande du Président de la République, mais dont, d'une manière étrange, personne ne parle.

Il est d'ailleurs étonnant que le Département, qui est en première ligne dans la gestion et le devenir du quartier d'affaires de La Défense, y compris avec des implications fortes sur son budget, ici, dans cette enceinte, nous n'en débattions pas. Nous pourrions demander à notre collègue Jean-Christophe Fromantin, qui, selon la presse, va sortir un livre, fruit d'une recherche sur l'avenir des quartiers d'affaires, et particulièrement celui de La Défense, de nous éclairer, de même que le travail fait par les équipes de Paris La Défense, mais dont on n'est pas saisi ici. Doit-on attendre un rapport de la Chambre régionale des comptes pour être obligé de s'en saisir ?

Je suis également étonné que ce rapport n'intègre pas la question des locaux de la MDPH, rue Rigault à Nanterre. Nous savons pourtant que les locaux actuels appartiennent au Département, sauf le rez-de-chaussée qui serait loué à un tiers, d'où une difficulté un peu plus grande d'entreprendre des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la structure, du fait du statut d'une partie du bâtiment qui est en copropriété. Est-ce suffisant pour envisager, là aussi, de l'abandonner pour un hébergement temporaire au Pôle Léonard de Vinci en 2025, en attendant son installation au sein du bâtiment l'Extension – nous dit-on, mais le rapport n'en parle pas – en 2030, le temps de réaliser les travaux nécessaires ?

Or, parallèlement, le présent rapport évoque l'éventualité d'un plan de cession de six biens immobiliers, parmi lesquels figure le Pôle Léonard de Vinci. Dans ces conditions, pourriez-vous nous éclairer plus finement au sujet des perspectives envisagées pour la localisation de la MDPH.

Merci.

M. le Président.- Sur notre patrimoine, il n'y a pas, me semble-t-il, dans le bilan, de sommes inscrites qui le survaloriseraient. Vous avez évoqué l'ancien Hôtel du Département, pour lequel, à une époque, une proposition d'acquisition de plus de 100 M€ sans condition suspensive avait été faite. Cette vente aurait pu avoir lieu dans une période différente d'aujourd'hui, s'il n'y avait pas eu un retard, du fait d'un recours sur la délibération du Conseil départemental. Or, comme il s'agissait de Nanterre, le programme n'avait pas été prévu simplement par le Département, mais aussi en accord avec la Ville de Nanterre. Vous aviez participé à l'élaboration du cahier des charges en réponse duquel la proposition d'achat avait été formulée.

Aujourd'hui, il est certain que nous n'aurons probablement pas les mêmes montants, mais est-ce que, d'ailleurs, il y aurait les mêmes projets ? Vous-même, vous évoquez des changements, et il faut en tenir compte. Je crois qu'en bonne intelligence, puisque nous travaillons avec les Communes, nous avons décidé ensemble de missionner Citallios et la SEM de la Ville de Nanterre pour réfléchir ensemble à un futur, justement, et pas simplement sur l'ancien Hôtel du Département, mais aussi sur les autres locaux qui sont sur Nanterre que nous avons libérés, pour, ensuite, voir s'il convient effectivement de réaménager, de démolir, reconstruire ou de céder, mais dans tous les cas pour déterminer leur destination.

J'espère que nous aurons ces études rapidement et qu'ensemble, nous pourrions relancer les choses, parce que l'intérêt n'est pas de garder cela en patrimoine longtemps, mais plutôt de céder pour que cela serve à quelque chose.

Sur la MDPH, nos personnels, font un travail difficile, nous en avons souvent parlé. Si nous recrutons maintenant beaucoup dans le secteur des solidarités, nous manquons encore de personnel à la MDPH, et surtout de médecins, qui sont essentiels pour l'évaluation. En plus, je considère qu'ils travaillent dans des conditions d'un autre temps. Ces locaux, excusez-moi, même s'ils se trouvent à Nanterre, sont vétustes. C'est une sorte de rez-de-chaussée, pour ne pas dire une cave ; je crois que j'ai visité un endroit où il y avait même encore les coffres de l'ancienne banque dont c'était les locaux ! Je ne suis pas persuadé que ce soit utile pour la MDPH d'être à côté d'un coffre-fort, je suppose que vous

partagez cela, Monsieur Jarry, ce n'est pas vraiment le travail qu'ils font, ils ne mettent pas l'argent dans un coffre.

En tous les cas, leurs conditions de travail sont mauvaises, et donc j'ai pris l'engagement de les faire déménager le plus vite possible, mais il y a des contraintes : je n'ai pas de baguette magique et alors que je souhaite qu'ils s'installent à l'Extension, puisqu'il y a des locaux qui ont été libérés, les services me disent qu'on ne pourra pas avant 2030, le temps des permis, des appels d'offres, de faire les travaux. 2030, c'est loin, on n'est qu'en 2025.

En attendant, je vais donc leur proposer, s'ils en sont d'accord – parce que je travaille avec le personnel aussi, j'espère qu'ils le seront, pour eux en tous les cas –, de les mettre au PULV, puisqu'il se libère, il y a de la place. C'est bien desservi, il y a toutes les lignes de transport pour nos concitoyens qui doivent se rendre à la MDPH, et pour notre personnel, il y aura de bonnes conditions de travail. Mais ce n'est pas une destination finale, parce qu'on ne va pas garder des dizaines et des dizaines de milliers de mètres carrés simplement pour la MDPH. C'est donc une option provisoire, pour leur donner de meilleures conditions de travail, mais aussi pour mieux accueillir les publics qui s'y rendent et qui sont fragilisés.

Sur La Défense, dire ici qu'il n'y a rien qui s'y passe... Il faut d'abord préciser que c'est un établissement public, qui n'est pas directement lié au Département, ce n'est pas un satellite du Département. Il n'y a donc pas d'obligation de par la loi de faire un compte rendu annuel, même si au demeurant, pour être très franc, cela ne me gênerait pas. D'ailleurs, nous sommes majoritaires, les Conseillers départementaux, au Conseil d'administration, un certain nombre d'élus du Département y siègent : il y a, effectivement, Monsieur Fromantin, Monsieur Franchi, Monsieur Révillon... Et vous-même, Monsieur Jarry, pas en tant que Conseiller départemental...

M. Jarry (hors micro).- Je n'y siège plus.

M. le Président.- Vous n'y siégez plus parce que c'est le nouveau Maire de Nanterre qui vous remplace. Vous lui avez donné la place, donc il vous remplace aussi à Paris La Défense, pas simplement à la mairie. Mais vous avez siégé longtemps, et lorsque vous venez avec le Maire de Nanterre pour qu'on discute, on ne vous dit pas : « Non, non,

vous n'êtes plus le Maire, vous n'êtes pas membre du Conseil d'administration », me semble-t-il, donc on continue à travailler ensemble, sur les Groues, etc.

Cela ne me gêne pas, une fois par an, pourquoi pas, d'avoir aussi un débat au Département, parce que même si nous y sommes largement représentés, majoritaires, il est vrai que l'ensemble des Conseillers départementaux n'y siège pas.

C'est une proposition que vous faites, que je reprends au bond, effectivement, mais il ne vous aura pas échappé que nous menons une réflexion – vous siégiez encore à l'époque – depuis un moment pour préparer l'avenir. Nous avons quand même été le premier établissement public à mettre en œuvre une raison d'être. Après cela, il y a eu les états généraux, il y a eu le travail aussi avec les utilisateurs, avec les investisseurs, pour essayer de voir comment on pouvait faire évoluer à la fois le quartier, dans sa mixité, tous ces mètres carrés qui, aujourd'hui, ne sont plus adaptés et qu'il faut faire muter, ce qu'il convenait de mettre en œuvre. Cela nous a conduit à formuler des propositions concrètes en termes législatifs, que nous avons portées avec le précédent Préfet, Monsieur Hottiaux, et que nous porterons sans doute aussi, il nous en parlera probablement tout à l'heure, avec le nouveau Préfet auprès des plus hautes instances. Parce que La Défense n'est pas uniquement l'affaire du Département, c'est l'affaire de la Région Ile-de-France, de la France, c'est quand même une part importante du PIB, et si on veut que les choses avancent, il faut aussi arriver à changer un certain nombre de choses.

Je ne prendrai qu'un exemple : puisqu'on parle beaucoup de développement durable, qu'on veut faire du quartier d'affaires de La Défense le premier quartier d'affaires post-carbone. Aujourd'hui, cela coûte plus cher de réhabiliter une tour, de la modifier, que de la démolir-reconstruire, tout simplement parce que quand vous démolissez, vous ne payez plus de taxe sur les bureaux, vous ne payez plus de taxe foncière, alors que lorsque vous réhabilitez, vous continuez à payer ces taxes. Si nous n'évoluons pas sur ce sujet, on n'incitera pas à la rénovation et on gardera des milliers de mètres carrés vides. Cela ne dépend pas que de nous, mais à nous de porter cela auprès des pouvoirs publics. En tous les cas, c'est comme cela que je le ressens : nous, élus, que nous soyons Conseillers départementaux, Maires qui siégeons au Conseil d'administration, utilisateurs ou investisseurs, nous portons la même vision sur ces aspects législatifs. Je pense et j'espère que nous serons entendus. Après, il faudra sûrement un texte pour cela ; vous connaissez, comme moi, le contexte politique national ; quand passera-t-il, avec quelle majorité ? Je

n'en sais rien, mais en tous les cas, il nous appartient de faire le maximum en ce sens, et nous nous y employons.

Donc, Monsieur Jarry, cela ne me gêne nullement et, bien entendu, je suis aussi attentif aux études auxquelles s'est livré Monsieur Fromantin, pas seulement sur la France, puisqu'il est allé voir dans beaucoup de pays étrangers aussi les évolutions. Il soutiendra d'ailleurs une thèse pour laquelle il travaillé aussi avec Paris La Défense et ses services. Il a eu la gentillesse de me tenir informé de ses travaux et, bien entendu, on en tient compte aussi. Je n'ai pas la sciences infuse, toutes les bonnes idées sont à prendre dans l'intérêt général, y compris les vôtres, Monsieur Jarry, quand elles sont pertinentes, et elles sont souvent intéressantes.

On a pris acte du schéma...

M. Jarry (hors micro).- Vous avez émis une proposition sur La Défense d'en débattre...

M. le Président.- Oui, un débat, un compte-rendu.

M. Jarry (hors micro).- La question de la MDPH va être intégrée au schéma ?

M. le Président.- Si vous voulez...

M. Jarry (hors micro).- Vous allez le rajouter ?

M. le Président.- Il n'y a pas à rajouter tout, on ne va pas vendre...

M. Jarry (hors micro).- C'est important, la MDPH.

M. le Président.- Je n'ai pas besoin de l'intégrer au schéma, je vous ai dit généralement... Je peux l'intégrer si vous voulez, mais cela ne changera rien, parce que ce qui peut être dans un document peut être changé. J'ai pour habitude, Monsieur Jarry, quand je dis quelque chose, de le faire. Je vous ai dit qu'on allait proposer aux agents d'aller au PULV. S'ils disent « non », je ne les contraindrai pas, ils resteront. Si je l'inscris dans le

schéma, cela veut dire que j'anticipe leur réponse, et moi, je ne suis pas un dictateur ! (*Rires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. Jarry (hors micro).- Moi non plus.

M. le Président.- Vous non plus, alors on attend leur réponse et on le mettra au schéma.

Nous sommes donc d'accord, comme toujours, à la finale.

Nous avons pris acte du schéma.

Rapport n° 25.4 – Mise en réforme de biens divers départementaux.

M. le Président.- Le rapport suivant, le 25.4 : il s'agit de la mise en réforme de biens divers.

Je n'ai pas d'inscrit.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

ÉDUCATION

Rapport n° 25.5 – Collèges publics – Subventions exceptionnelles et dotations de fonctionnement complémentaires – Année 2025.

M. le Président.- Rapport 25.5 : il s'agit des collèges publics, pour des subventions exceptionnelles et des dotations de fonctionnement complémentaires pour l'année 2025.

J'ai un inscrit : Monsieur Datcharry.

M. Datcharry.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite, à l'occasion de ce rapport, faire une courte intervention concernant le fonctionnement de certains collèges, plus précisément sur des problèmes de chauffage.

Plusieurs chefs d'établissement et des parents d'élèves nous ont fait part, ces dernières semaines, de radiateurs ne fonctionnant pas dans les classes et de températures très basses, surtout le matin. On nous a parlé de onze degrés qui ont été mesurés dans certaines classes et dans le gymnase, en particulier au collège Georges Pompidou de Villeneuve-la-Garenne.

Je remercie d'ailleurs Madame la Vice-présidente pour sa réactivité, puisque le problème dans ce collège semble maintenant réglé.

Je vous alerte néanmoins sur la récurrence de ces dysfonctionnements, qui se répètent chaque année.

De plus, des problèmes similaires sont signalés à Bois-Colombes, à Courbevoie, à Asnières, à Colombes et à Gennevilliers.

À l'évidence, la société prestataire ENGIE ne fait pas son travail correctement.

D'autres dysfonctionnements sont également signalés, comme le non-remplacement d'ampoules défectueuses pour l'éclairage, puisque c'est à la charge maintenant d'ENGIE, ce qui est problématique, là aussi, pour les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Il nous semble donc urgent de réaliser un état des lieux sur ces différentes défaillances, et de rappeler à l'ordre le prestataire sur ses obligations.

Au-delà et pour terminer, se pose aussi la question des avancées en matière de rénovation thermique des collèges de notre département. Disposons-nous, là aussi, Monsieur le Président, d'un état des lieux sur ce sujet ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Datcharry, de vous inquiéter de ce sujet, mais, vous l'avez dit vous-même, Madame la Vice-présidente et nos services ont réagi immédiatement.

Sur le fond, nous avons un problème récurrent avec cette société qui a gagné le marché – ce sont des appels d'offres – et qui pose problème d'une façon générale. Nous sommes vigilants, nous leur avons déjà appliqué de nombreuses pénalités, mais ce n'est pas une satisfaction, je préférerais que cela fonctionne bien.

Nous avons déjà reçu les services, Monsieur le Directeur général a reçu aussi la société pour leur faire comprendre certaines choses et je ne me priverais pas de les recevoir

moi-même, si cela ne s'arrange pas rapidement, pour leur expliquer ou leur réexpliquer, et j'espère qu'ils comprendront.

Voilà ce que je peux vous dire.

On vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.6 – Collèges publics – Utilisation des gymnases non départementaux – Subvention 2024-2025.

M. le Président.- Rapport 25.6 : toujours pour les collèges publics, l'utilisation des gymnases non départementaux et les subventions qui vont avec pour l'année 2024-2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.7 – Collèges privés – Utilisation des gymnases municipaux – Subvention 2023-2024.

M. le Président.- Rapport 25.7 : il s'agit là des collèges privés, mais pareil, pour l'utilisation des gymnases municipaux, pour les subventions.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.8 – Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension – Deuxièmes acomptes – Année scolaire 2024-2025.

M. le Président.- il s'agit, pour les collèges privés, de l'aide sociale à la demi-pension, le deuxième acompte, pour l'année scolaire 2024-2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote... Non ?

M. Datcharry (hors micro).- Moi, personnellement, je vote contre.

M. le Président.- Vote contre de Monsieur Datcharry personnellement ; pas tout le groupe, que vous ? Je vous pose la question.

M. Datcharry (hors micro).- Et Monsieur Ouzoulis...

M. le Président.- Donc que vous ?

M. Datcharry (hors micro).- Avec mon pouvoir.

M. le Président.- Avec votre pouvoir ? Vous avez le pouvoir de qui ?

M. Datcharry (hors micro).- Pierre Ouzoulis.

M. le Président.- D'accord, donc Monsieur Datcharry et Monsieur Ouzoulis votent contre.

Les autres sont pour ? (*Assentiment sur les bancs des deux groupes d'Opposition*)

D'accord.

JEUNESSE

Rapport n° 25.9 – Erasmus+ – Candidature à financement.

M. le Président.- Rapport 25.9 : il s'agit d'Erasmus+ avec la candidature à financement.

J'ai une inscrite : Madame Genthon.

Mme Genthon.- Je serai rapide. Bonjour, Monsieur le Président, chers collègues...

M. le Président.- Bonjour.

Mme Genthon.- Nous voudrions, à travers ce rapport, revenir sur la question de l'aide départementale aux voyages scolaires. Vous le savez, c'est un sujet dont on a déjà parlé dans cette instance.

Concernant le dispositif Erasmus+, le rapport fait état de seulement douze établissements sur les cent trente-quatre si on prend les collèges privés de notre département. Sur les douze établissements, la moitié sont du privé, et ils ont donc intégré le consortium départemental qui permet d'avoir une aide à l'échelle européenne pour les voyages scolaires.

De plus, ces collèges sont majoritairement des collèges aux IPS élevés (entre 130 et 160). Ce n'est donc, pour nous, pas satisfaisant comme ratio, je pense que vous en conviendrez, et nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir peut-être une politique plus volontariste d'accompagnement pour intégrer au mieux dans ce dispositif les établissements des territoires populaires aux IPS les plus bas, et ceci dans l'intérêt des élèves et de leur famille.

Par ailleurs, les établissements et leurs équipes pédagogiques nous le disent dans les Conseils d'administration, la constitution des projets de voyages ajustés au cadre imposé par Erasmus+ est compliquée, chronophage, et notamment le principe des projets construits sur un calendrier d'un an pose problème pour certaines équipes éducatives.

Dès lors, nous réitérons notre proposition, Monsieur le Président, proposition qui est partagée par les parents d'élèves, par les établissements, par les équipes enseignantes, ouvrons une enveloppe spécifique dédiée aux voyages scolaires, tout particulièrement pour les collèges aux IPS les plus bas.

Je vous remercie, et nous voterons pour ce rapport.

M. le Président.- Je trouve que cela progresse, parce que quand vous dites qu'il n'y a que douze collèges, il y en avait quatre ou cinq au départ, donc c'est douze, cela monte.

Après, quand vous dites que ce ne sont que des collèges aux IPS très élevés, je ne savais pas qu'à Colombes et également à Gennevilliers, les IPS étaient très élevés...

Mme Genthon.- J'ai fait la moyenne, on est à 128,3, Monsieur le Président.

M. le Président.- Non, mais si vous me dites que dans ces collèges-là, l'IPS est très élevé, j'en prends acte, cela prouve que les populations de Gennevilliers ne sont pas si en difficulté que ce que certains veulent bien laisser supposer, alors, Madame Genthon.

Mais, une fois encore, l'un n'empêche pas l'autre. Nous n'avons pas supprimé – je parle sous le contrôle de Madame Léandri, notre Vice-présidente – ou baissé les dotations pour les voyages des collègues, nous avons ouvert la possibilité qui existe par Erasmus+ d'obtenir des financements et nous avons proposé aux collègues, comme, justement, et vous avez raison, le processus est complexe, de les aider dans leurs démarches, ce que nous faisons, et petit à petit, je crois qu'ils en prennent conscience. Une fois encore, en à peine un an, cela a plus que doublé, on est passé de quatre à douze, donc cela a même triplé, et je ne désespère pas que cela continue à augmenter. Nous n'avons pas supprimé mais au contraire donné une possibilité supplémentaire et on les aide à en bénéficier, parce qu'ils n'ont peut-être pas le temps ou ils ont des difficultés à remplir les dossiers. Je ne vois donc pas où est le problème, Madame Genthon.

Madame Léandri, vous vouliez ajouter quelque chose ?

Mme Léandri.- En effet, comme vous le disiez très justement, Monsieur le Président, cela n'a pas retiré ce qui se faisait avant dans le cadre du dialogue de gestion avec les établissements ; là où ils veulent faire des déplacements, des voyages, ils sont aidés par le Département quel que soit l'IPS. Après, cela relève de la volonté des enseignants.

Là où cela pose problème, et cela a toujours posé problème, c'est la part enseignant. Nous ne sommes pas là pour payer la part enseignant, nous sommes là pour faire baisser la part élève. La part enseignant peut être prise en charge par les fonds sociaux, qui ne sont pas assez mobilisés, tout le monde le sait, donc encouragez-les à mobiliser les fonds sociaux pour la part enseignant, mais la part élève est suffisamment baissée et prise en charge par l'aide du Département lors du dialogue de gestion.

M. le Président.- Parfait ! C'est donc un plus, on n'a pas supprimé.
Je mets donc aux voix.

Qui est contre ?

Abstention ?

Adopté à l'unanimité.

HABITAT – RÉNOVATION URBAINE

Rapport n° 25.10 – Aides à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

M. le Président.- Rapport 25.10 : il s'agit de l'aide à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé.

Je n'ai pas d'inscrit.

C'est donc un vote à l'unanimité aussi, je pense.

TRANSPORTS

Rapport n° 25.12 – Prolongement du tramway T1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison – Prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique.

M. le Président.- Rapport 25.12 : il s'agit du prolongement du tramway T1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison, la prorogation de la déclaration de projet et de la déclaration d'utilité publique.

Je n'ai pas d'inscrit.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

HABITAT – RÉNOVATION URBAINE (suite)

Rapport n° 25.11 – Hauts-de-Seine habitat – Désignation – Conseil d'administration.

M. le Président.- Je reviens sur le rapport précédent, excusez-moi : le 25.11. Il s'agissait d'une désignation.

Il vous est proposé de désigner Madame Catherine Rigal, qui est membre du CCAS d'Issy-les-Moulineaux.

M. Timotéo (hors micro).- NPPV pour notre groupe.

M. le Président.- D'accord, donc le groupe de Monsieur Timotéo ne prend pas part au vote.

Les autres votent.

Adopté à l'unanimité.

On vient de faire le 25.12.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

Rapport n° 25.13 – RD 67 – avenue Sully Prudhomme à Châtenay-Malabry et Antony – Demande de subvention auprès de l'AESN.

M. le Président.- Rapport 25.13 : il s'agit de l'avenue Sully Prudhomme à Châtenay-Malabry et à Antony, la RD 67, une demande de subvention auprès de l'AESN pour les travaux.

Je n'ai pas d'inscrit.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.14 – Aménagements cyclables – Mandat de maîtrise d'ouvrage – Grand Paris Seine Ouest.

M. le Président.- Rapport 25.14 : les aménagements cyclables, avec un mandat de maîtrise d'ouvrage à GPSO.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

Rapport n° 25.15 – Coopération internationale – Tavouch – Programme de développement agricole – 2025.

M. le Président.- Rapport 25.15 : il s'agit de la coopération internationale avec le programme de développement agricole avec le Tavouch.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.16 – Coopération internationale – Programme d'appui Bénin – Année 2025.

M. le Président.- Rapport 25.16 : toujours dans le programme de coopération internationale, il s'agit là du programme d'appui au Bénin.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

TOURISME

Rapport n° 25.17 – Charte des Ambassadeurs du territoire des Hauts-de-Seine.

M. le Président.- Rapport 25.17 : il s'agit de la Charte des Ambassadeurs du territoire des Hauts-de-Seine.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

CULTURE

Rapport n° 25.18 – Musée du Grand Siècle – Demande de subvention auprès du Fonds du Patrimoine.

M. le Président.- Rapport 25.18 : le musée du Grand Siècle, il s'agit d'une demande de subvention auprès du Fonds du Patrimoine pour des acquisitions d'œuvres d'art.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.19 – Musée du Grand Siècle – Avenant 1 au contrat de prêt – Musée de la Chartreuse de Douai (59).

M. le Président.- Rapport 25.19 : toujours le musée du Grand Siècle, avec un avenant au contrat de prêt avec le musée de la Chartreuse de Douai.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.20 – Château de Sceaux, musée départemental – Contrat de prêt – Ville de Boulogne-Billancourt – Exposition "Aurore, joie du renouveau".

M. le Président.- Le rapport 25.20 concerne le musée départemental du Château de Sceaux, avec un contrat de prêt avec la Ville de Boulogne-Billancourt pour une exposition « Aurore, joie du renouveau ».

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.21 – Château de Sceaux, musée départemental – Convention de dépôt – Musée national de la Renaissance.

M. le Président.- Rapport 25.21 : toujours le musée départemental du Château de Sceaux, une convention de dépôt du musée national de la Renaissance.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.22 – Maison de Chateaubriand – Contrat de prêt – Musée du Louvre – Exposition Atala.

M. le Président.- Le rapport 25.22 concerne la Maison de Chateaubriand, avec un contrat de prêt avec le musée du Louvre pour l'exposition Atala.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.23 – La science se livre – Manifestation et prix littéraire – Édition 2025.

M. le Président.- Rapport 25.23 : il s'agit de la manifestation et du prix littéraire dans le cadre de La science se livre pour l'édition 2025.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Rapport n° 25.24 – Associations des amis des musées et Société Chateaubriand – Subventions 2025.

M. le Président.- Rapport 25.24 : il s'agit des Associations des amis des musées et de la Société Chateaubriand, des subventions 2025.

La première délibération concerne les Amis du musée départemental Albert-Kahn, la deuxième délibération la Société des Amis du musée du Grand Siècle et la troisième délibération la Société Chateaubriand.

Même vote pour les trois délibérations : adoptées à l'unanimité.

SPORTS

Rapport n° 25.25 – Soutien au sport de haut niveau – Centres de formation et plans d'actions, primes champions.

M. le Président.- Rapport 25.25 : il s'agit du soutien au sport de haut niveau pour les centres de formation et plans d'actions et les primes aux champions.

Trois délibérations :

- la subvention pour les centres de formation ;
- la subvention aux clubs au titre de leur plan d'action ;
- les primes aux champions.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote pour les trois délibérations : adoptées à l'unanimité.

Rapport n° 25.26 – Paris 2024 – Stade départemental Yves-du-Manoir – Avenant n° 5 à la convention de mise à disposition.

M. le Président.- Rapport 25.26 : il s'agit du stade départemental Yves-du-Manoir, avec l'avenant n° 5 à la convention de mise à disposition avec Paris 2024.

Je n'ai pas d'inscrit.

Même vote : adopté à l'unanimité.

Nous en avons, mes chers collègues, terminé avec notre ordre du jour.

Monsieur le Préfet doit, avec ses services, nous rejoindre. Je ne sais pas s'il est déjà dans les lieux, mais il était prévu pour 11 heures. Je vous propose donc de faire une suspension de séance d'une dizaine de minutes, le temps de pouvoir les accueillir.

Merci.

(La séance, suspendue à 10 heures 48, reprend à 11 heures 14.)

M. le Président.- Mes chers collègues, si tout le monde veut prendre place, nous allons pouvoir reprendre notre séance.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs des services de l'État, bienvenue dans notre hémicycle départemental, comme le veut la tradition, puisque nous recevons le Préfet et ses services une fois par an pour que vous puissiez, Monsieur le Préfet, nous faire le bilan de l'activité des services de l'État et également que nous puissions vous poser quelques questions. Les choses font que vous êtes nouveau Préfet, vous venez de prendre vos fonctions, et que, parallèlement, pour différentes causes, nous n'avons pas pu accueillir

votre prédécesseur pour avoir les bilans et, dans ce contexte, il serait peut-être fastidieux d'avoir un bilan sur les deux dernières années. En même temps, comme vous venez d'arriver, il serait intéressant aussi d'avoir votre vision, de savoir sur quelles priorités vous souhaitez mobiliser les services de l'État, et sous quelles perspectives vous voyez les choses pour notre Département à travers vos fonctions. Je pense que cela serait intéressant pour tout le monde ; c'est ce que vous m'avez d'ailleurs proposé et que j'ai, bien entendu, accepté, parce que ce n'est pas moi qui vous reprocherai d'avoir une vision ; je dis parfois qu'au contraire, il en manque, donc j'apprécie ceux qui en ont.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

INTERVENTION DU PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR PRÉSENTER LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Madame la Préfète déléguée, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Directeur de cabinet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État au grand complet,

Permettez-moi de vous dire que c'est habité d'un profond sentiment, à la fois d'humilité et de respect que je m'exprime devant vous pour la première fois depuis ma prise de fonctions il y a tout juste deux mois, et puisque les usages m'y autorisent encore pour quelques jours, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, à chacune et à chacun, des vœux personnels de bonne santé, de bonheur personnel, mais également des vœux d'épanouissement dans la réalisation de vos responsabilités publiques.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous nous retrouvons pour un exercice qui est toujours un peu cadré, qui est celui de la présentation du bilan de l'action de l'État. J'ai tenu, et normalement, ce document vous a été mis à disposition, et si ce n'est pas le cas, il le sera, à ce que vous soit remis le bilan d'activité pour les années 2023 et 2024 et je suis évidemment à votre disposition pour répondre à toute question sur ce sujet, mais je crois plus utile, vous l'avez dit, de profiter de cette échéance des deux mois pour vous présenter en quelques mots ce qui est pour moi la feuille de route de l'État dans les Hauts-de-Seine pour les mois et pour les années à venir. C'est aussi, je tiens à vous le dire,

une marque de considération vis-à-vis de votre Assemblée, qui est, pour moi, la chambre du territoire, et je souhaite que nous puissions installer un dialogue fructueux, aussi fructueux dans cette dimension collective que celui que nous avons depuis ma prise de fonctions dans notre relation bilatérale.

Pour construire cette feuille de route, j'ai été amené à rencontrer, évidemment, les Parlementaires du département, je me suis rendu – un certain nombre d'entre vous peuvent en témoigner, puisqu'il y a de nombreux Maires dans la salle – dans chacune de ses trente-six communes, avec le souhait d'y revenir pour pouvoir prendre le temps, parce que l'on ne comprend bien que ce que l'on connaît bien, donc je reviendrai à partir du mois de février pour passer plus de temps au sein de chaque commune. J'ai également, évidemment, rencontré, vous vous en doutez, les représentants de ce qu'on appelle « la société civile », les représentants des entreprises.

Je ne vais pas m'étendre sur les éléments de diagnostic, puisqu'ils seraient un peu longs, mais il y a quelque chose que je voulais partager avec vous sur ce que je retiens : si les Hauts-de-Seine sont habituellement considérés comme un Département puissant, économiquement, politiquement, je ne dis pas cela pour vous flatter, c'est aussi un Département, je le crois, qui est marqué par de très profonds contrastes et de réelles fragilités, et d'une ville à l'autre, d'un côté de la rue à l'autre au sein d'une même ville, on peut constater des réalités différentes qui se côtoient, parfois même opposées, l'extrême richesse et l'extrême pauvreté, des cadres supérieurs et des décrocheurs, mais aussi des citoyens intégrés et des communautés repliées.

Mesdames et Messieurs, s'il y a bien un combat que les Hauts-de-Seine doivent mener, c'est un combat contre les idées reçues ; la première d'entre elles serait qu'il n'y a pas besoin de la puissance publique, et donc de l'État. Eh bien, je crois le contraire, je crois que pour, à la fois favoriser son développement, mais pour empêcher aussi un certain nombre de fractures, soit de se créer, soit de se creuser, il y a besoin d'un État fort dans les Hauts-de-Seine, et c'est animé de cette conviction que je viens m'exprimer devant vous ce matin.

Un État fort dans les Hauts-de-Seine, ce sont des compétences régaliennes qui sont assumées avec intransigeance, et ce sera là ma toute première priorité.

Et d'abord l'enjeu de la sécurité, avec un objectif clair, en lien avec le préfet de police et conformément aux orientations conjointes des ministres d'État en charge de

l'Intérieur et de la Justice : lutter sans relâche contre le trafic de drogue. Même si le commerce de la drogue, c'est vrai, s'est largement déplacé sur internet, aujourd'hui, nous allons poursuivre le démantèlement systématique des points de deal, multiplier les opérations de contrôle, les fameuses opérations « place nette » lancées avec succès en 2023, mais également « taper fort au portefeuille » – si vous me permettez cette expression imagée – les consommateurs qui font vivre le trafic de drogue.

J'ai d'ailleurs constaté à mon arrivée dans le département que les fameuses amendes forfaitaires délictuelles qui permettent d'avoir une peine immédiate pour les consommateurs étaient moins utilisées que dans d'autres départements ; ce sera corrigé. Il n'y aura pas de *modus vivendi*, c'est une guerre totale contre la drogue.

Je souhaite en particulier, Monsieur le Directeur des services de l'Éducation nationale, que nous fassions de nos écoles des sanctuaires, aussi bien à l'intérieur qu'aux abords de celles-ci. On ne peut pas tolérer ce que j'ai pu observer, c'est-à-dire le voisinage au sein d'un même quartier du point de deal et de l'école.

En lien avec le préfet de police, je porterai cette volonté dans le cadre du plan anti-délinquance que le ministre d'État nous a demandé d'élaborer. Ce souhait de faire des écoles des sanctuaires vaut évidemment, bien sûr, pour toutes menaces qui seraient portées contre les établissements scolaires ou leurs équipes, et dont on constate qu'elles se multiplient, se renouvellent et se diversifient.

On peut le regretter, mais vous le vivez dans chacun de vos territoires, cette violence, souvent gratuite, est parfois le fait de jeunes mineurs eux-mêmes. Notre département est ainsi particulièrement touché par le phénomène des rixes entre bandes. La moitié des événements se déroulent dans le nord du département, mais, en réalité, l'ensemble du département est touché aujourd'hui, et même des communes qui ne l'étaient pas jusqu'à présent y sont aujourd'hui confrontées.

Et si certains parents, je pense en particulier aux femmes seules, sont véritablement dépassés par des situations, il y a aussi beaucoup de parents qui sont coupables par négligence, et donc, sur la base de l'article 227-17 du code pénal, très clair sur ce qu'encourent ces parents, je souhaite qu'un travail de repérage systématique soit mené dans le cadre des instances de suivi existantes et que la poursuite des parents soit à chaque fois recherchée auprès de la justice.

S'agissant des violences urbaines au sens large, je n'oublie pas que ce département est celui qui a évidemment connu la naissance des émeutes de l'été 2023, et je veux donc, là aussi, le dire avec la plus grande fermeté, en espérant que je serai entendu, sans trop y croire, au-delà de ces murs : chaque fois que le trouble s'installera, la réaction de l'État sera immédiate et implacable.

Un aperçu a pu être donné à l'occasion de l'épisode qu'a connu le sud du département à la fin de l'année dernière, mais également à l'occasion de la Saint-Sylvestre, où le bilan 2024 a été très nettement moins lourd qu'en 2023, à rebours de la tendance nationale, comme vous le savez.

S'agissant des chiffres de la délinquance, j'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec un certain nombre d'entre vous, la tendance est bonne, et j'en remercie les services de police qui font un travail considérable, notamment en matière de cambriolages ou encore de destructions, dégradations et incendies volontaires.

Cette tendance s'est confirmée en fin d'année dernière, alors même que nous n'avions plus, et c'était l'inquiétude de beaucoup d'entre vous, les renforts associés aux Jeux olympiques.

Je présenterai dans les tout prochains jours le bilan 2024 sur les chiffres de la délinquance et je demanderai évidemment à chaque commissaire de police d'avoir la plus grande transparence vis-à-vis de leurs élus sur la réalité statistique de la délinquance.

Cette transparence vis-à-vis des élus impose parfois de partager avec eux le détail de certaines affaires, dans le respect à la fois du secret de l'enquête et également de l'action des services de renseignement. Parce que la conviction qui est la mienne, et c'est la base du contrat de confiance que je vous propose que nous bâtissons ensemble, est que ce sont d'abord les élus qui connaissent les populations, et vous êtes en première ligne de défense contre la délinquance. Vous ne pouvez pas avoir une action efficace sur la question des rixes, par exemple, si vous ne connaissez pas les jeunes et les familles qui sont concernés ; c'est ce message que je porte clairement auprès de l'autorité judiciaire.

Je sais aussi la grande vigilance des élus sur les effectifs de police. J'ai sensibilisé personnellement le préfet de police, Laurent Nunez, à cette problématique et je sais qu'il y est attentif, il me l'a dit, tout comme nous avons convenu ensemble – et c'était un point attendu de votre part – que des fusions de circonscriptions ou des fermetures de

commissariats n'étaient évidemment pas d'actualité, même si cela n'empêche pas le travail en commun ; je réponds par-là à une interrogation qui m'avait été formulée.

En matière de sécurité dans les Hauts-de-Seine, l'État doit d'autant plus être au rendez-vous que l'attitude des Maires est absolument exemplaire en la matière. C'est ici que sont nées les premières polices municipales, c'est ici qu'est née aussi la vidéoprotection, et donc l'État doit être au rendez-vous, c'est indispensable.

S'agissant des cofinancements qui seront apportés aux élus, vous connaissez le traditionnel outil : le FIPD (*fonds interministériel de prévention de la délinquance*) ; il a vocation à continuer à financer les caméras de vidéoprotection, mais je souhaite que l'on fasse dans ce département ce qui s'est déjà fait ailleurs, c'est-à-dire qu'on mobilise de la DSIL (*dotation de soutien à l'investissement local*) pour vous aider à financer des équipements de vidéoprotection, avec une contrepartie que chacun comprendra : il faudra aussi que l'on puisse financer le raccordement vers les commissariats de la police nationale et notre centre à Nanterre ; c'est le cas dans un certain nombre de communes, pas toutes ; je serai amené à revenir vers un certain nombre d'élus.

Je sais, enfin, le souhait de nombre de Maires d'expérimenter des solutions nouvelles relatives aux polices municipales, dans le respect du principe fondamental de libre administration des collectivités locales, donc il s'agit de ne rien imposer à personne, évidemment, mais certains Maires cherchent à aller plus loin sur ces sujets.

J'avais proposé au moment de mon installation que les Hauts-de-Seine soient territoire d'expérimentation en matière de police municipale dans le cadre du Beauvau des polices municipales ; cette proposition a été renouvelée au nouveau ministre délégué chargé des questions de sécurité.

Les compétences régaliennes, Mesdames et Messieurs, c'est aussi l'immigration, et c'est d'abord la lutte contre les étrangers délinquants, qui représentent plus d'un quart de la délinquance dans notre département. En la matière, et dans la droite ligne des consignes ministérielles, ma priorité est claire : les étrangers auteurs de troubles à l'ordre public n'ont pas leur place dans les Hauts-de-Seine.

Aussi, pour tout étranger délinquant en situation irrégulière, un placement en rétention sera demandé en vue de son expulsion immédiate.

S'il est en situation régulière, nous veillerons, comme nous le permet la loi, à lui dégrader et à lui retirer son titre, pour qu'il puisse connaître exactement le même sort. Je

ferai également appel de décisions de remise en liberté qui pourraient être prononcées par le juge de la liberté et de la détention.

Ces orientations, dont j'assume la très grande fermeté, nous ont permis de terminer l'année 2024 avec deux fois plus d'éloignement que les mois qui ont précédé. Sur les mois de novembre et de décembre, nous étions à soixante-dix éloignements ; sur les mois précédents, nous étions en moyenne à quarante.

Évidemment, la vigilance des services de l'État sera décuplée s'agissant des individus les plus dangereux, c'est-à-dire ceux fichés au fichier de traitement des signalements de la prévention et de la radicalisation à caractère terroriste, le fameux FSPRT. Là aussi, je vous dois, l'État vous doit la transparence. Ils sont deux cent cinquante-deux dans le département. Cela prend un sens particulier dix ans après les terribles attaques de 2015 et la mort tragique sur le sol du département de Clarissa Jean-Philippe, pour laquelle je veux avoir évidemment ce matin une pensée, ainsi que pour ses proches.

J'ai choisi de présider personnellement avec le représentant du procureur les groupes d'évaluation départementale, qui permettent l'examen au cas par cas de leur situation, afin de garantir leur mise hors d'état de nuire ou a minima leur surveillance.

S'agissant des trente-deux individus qui, parmi ces deux cent cinquante-deux, sont étrangers, la seule issue qui leur sera réservée est la recherche systématique de leur expulsion.

À l'inverse, pour les dossiers d'étrangers réguliers, qui ne demandent qu'à pouvoir vivre du fruit de leur travail, j'ai constaté rapidement, pour de trop nombreuses procédures, des délais parfaitement anormaux, le mot est faible. Cela peut conduire à des ruptures de droits et, avec elles, de lourdes difficultés, comme des pertes d'emploi. Cela n'est pas acceptable. Cela vaut aussi pour les naturalisations, avec des délais, Mesdames et Messieurs, qui peuvent courir jusqu'à quatre ans, alors même qu'il n'y a pas, de mon point de vue, de plus bel acte que de vouloir devenir Français.

Je le dis donc avec la même force : pour eux, pour ces femmes et ces hommes, le service public qui est rendu n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être, et cela, malgré le très grand professionnalisme et la très bonne volonté des agents de la Préfecture. Aussi, j'ai demandé le soutien de la Direction générale des étrangers en France pour nous aider à

gagner en efficacité dans le cadre de moyens contraints. Une mission spéciale sera prochainement mise en place ; j'en attends beaucoup.

Les compétences régaliennes, et ce sera le dernier point de ce volet, c'est, enfin, la lutte contre l'islamisme, qui est l'une des grandes menaces auxquelles fait face notre pays. Les Hauts-de-Seine ne sont pas épargnés, contrairement, là aussi, aux idées reçues. Cela appelle de notre part à toutes et tous une intransigeance républicaine que j'évoquais en préambule, au moment où nous nous apprêtons à célébrer les cent vingt ans de la loi de 1905.

Là aussi, je vous dois la transparence. Il faut bien réaliser que sur les trente-quatre mosquées des Hauts-de-Seine, ma vigilance a été attirée sur près d'un tiers d'entre elles, soit parce qu'elles sont aux mains de radicaux, soit parce que des radicaux aspirent à en prendre le contrôle. Ils trouveront à chaque fois l'État sur leur route. Comme l'a dit le Premier ministre lors de son discours de politique générale, « la République n'existe que lorsqu'elle se fait respecter ».

J'ai déjà été amené à sensibiliser certains Maires pour rechercher ensemble les mesures d'entrave adaptées. Je continuerai ce travail avec détermination, au nom de l'État, que cela plaise ou non.

Cela vaut aussi pour les établissements scolaires, les structures d'accueil pour mineurs, les associations et les commerces communautaires, qui feront l'objet de contrôles renforcés, menés conjointement avec l'ensemble des services de l'État, ce qui sera inédit dans le département.

J'en appelle enfin à la très grande vigilance des futurs candidats aux élections municipales sur le risque d'entrisme. Si la constitution de listes 100 % communautaires est un phénomène marginal, la présence dans les listes municipales d'individus liés à l'islam radical, même s'ils se dissimulent parfois, est une réalité de plus en plus observée par les services de renseignements. Là aussi, l'ensemble des services de l'État placés sous mon autorité joueront un rôle assumé de vigie.

À l'inverse, tout en respectant, bien sûr, le principe intangible de laïcité, le rôle de l'État est de tout faire pour favoriser un islam des Lumières compatible avec la République. Des femmes et des hommes de bien portent cette exigence au sein de cette grande religion. Ils nous trouveront toujours avec eux. Cela passe par leur engagement au sein du Forum pour l'islam de France voulu par le Président de la République.

Un État fort dans les Hauts-de-Seine, c'est aussi un État engagé au service de la puissance économique du Département, qui n'est plus à démontrer. Dans la droite ligne de l'impulsion donnée par le Président de la République depuis 2017, l'État doit assumer d'être pro entreprises, et cela jusque dans l'action quotidienne de ses services. Dans un Département comme les Hauts-de-Seine, qui concentre un quart de la richesse de l'Île-de-France, cette orientation a forcément une résonance particulière.

Cette puissance économique, Monsieur le Président, s'incarne dans un territoire emblématique ; je veux, bien sûr, parler de La Défense. La Défense, Mesdames et Messieurs, c'est une pépite, j'ai eu l'occasion de le dire dans plusieurs tribunes :

- premier quartier d'affaires en Europe, quatrième quartier d'affaires au monde ;
- La Défense, c'est trois mille six cents entreprises, quatorze des vingt premières entreprises françaises, quinze des vingt premières entreprises mondiales ;
- La Défense, c'est trente-cinq mille étudiants, soixante-dix mille si on rajoute l'Université de Nanterre ;
- La Défense, c'est un hub de transports avec quatre cent mille personnes qui y transitent quotidiennement, et plus encore dans les années à venir grâce aux travaux du Grand Paris Express.

Sur un plan plus symbolique, enfin, l'histoire de La Défense se mêle à l'histoire de la France, la grande histoire, France moderne, conquérante, dont elle est assurément devenue au fil des années l'un des symboles. La Défense, c'est la France, et la France, c'est aussi un peu La Défense.

Une pépite qui a donc des atouts et qu'il nous faut préserver, et dans un monde en mutation, qui a érigé le télétravail en norme, et au moment où la nature a engagé une reconquête qui ne s'arrêtera pas, j'ai la conviction, que j'ai partagée avec vous et que, je sais, nous avons conjointement, Monsieur le Président, que la préservation de La Défense passera par sa profonde transformation.

Transformer La Défense, c'est en faire le premier quartier d'affaires zéro carbone au monde, conformément à la raison d'être qui est celle de l'établissement public, ce qui sera un atout aussi bien pour les entreprises, qui ont besoin de donner des gages sur le fait qu'elles sont engagées dans cette transformation, que pour ceux qui y vivront.

Transformer La Défense, c'est ajouter à la puissance économique une réelle puissance académique.

Transformer La Défense, c'est s'ouvrir à la mixité des usages, sans pour autant, chacun le comprendra, mettre un signe égal entre des bureaux qui seraient actuellement vacants et de nouveaux logements ; ce serait absolument absurde. En revanche, la mixité, c'est accepter que l'on diversifie le modèle existant.

Transformer La Défense, c'est en changer le modèle économique, historiquement bâti sur la cession des droits à construire, alors qu'il n'y a plus de foncier disponible.

Pour transformer La Défense, nous aurons besoin de tous les élus, de tous les acteurs privés et de tous les acteurs publics, parce que j'ai une conviction : nous n'avons peut-être pas tous le même maillot, mais en tout cas, on a tous la même passion, et on veut collectivement que La Défense réussisse.

Au moment où le Président de la République nous a invités dans ses vœux à nous projeter sur 2050, quel plus beau défi que de mettre à profit 2025 pour imaginer ensemble La Défense 2050.

Je tiens à vous annoncer aujourd'hui que le gouvernement souhaitera travailler avec vous sur l'avenir de La Défense, les cabinets du Président de la République et du Premier ministre me l'ont confirmé et nous sommes en train d'en caler ensemble les modalités.

Mais si La Défense incarne cette puissance économique, elle ne suffit pas à le résumer. Entre un nord industriel, un cœur numérique est un sud plus scientifique, le Département est irrigué par les entreprises.

Aux élus, je veux dire que je souhaite être un « Préfet VRP », à leur disposition – nous en parlions encore avant de rentrer dans cet hémicycle – pour les aider à convaincre des entreprises de s'y installer, et qu'une fois qu'elles sont ici, qu'elles aient envie d'y rester, ce qui est parfois une autre partie du challenge.

Il y a deux menaces pour lesquelles je souhaite notamment que l'État soit proactif, en développant une offre de services spécifique en matière de sécurité économique :

- la cybersécurité, qui constitue un enjeu majeur pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, aussi, évidemment, pour les établissements de santé médico-sociaux et les collectivités publiques. Nous avons la chance de disposer à La

Défense du Campus Cyber, une référence européenne que je visiterai dans les prochains jours, pour élaborer ce dispositif de soutien ;

- la lutte contre les ingérences étrangères, ensuite ; la situation commande de sortir de la naïveté pour laisser place au réalisme, et c'est l'ancien Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur qui vous le dit. Si les grandes entreprises ont pris conscience du danger, ce n'est pas forcément le cas, soit des plus petites, soit de leurs sous-traitants. Sensibilisation, formation, traitement des signalements, nous allons nous mobiliser en lien avec les services de renseignements, bien sûr.

S'agissant, enfin, des secteurs sur lesquels il me semble essentiel de mettre le paquet dans le département, j'ai la conviction que les Hauts-de-Seine, qui sont historiquement une grande terre industrielle, doivent renouer avec cet héritage et accélérer leur conversion à l'industrie verte et de pointe. Je vais donc réunir l'ensemble des acteurs économiques pour élaborer un plan d'action dédié pour faire des Hauts-de-Seine une terre d'industrie verte et de pointe, avec une vigilance, bien sûr, s'agissant de la quiétude et de la sécurité environnementale auxquelles ont le droit les habitants du département. Je sais que c'est aussi un point de questionnement de votre côté.

L'entreprise est une chance, parce que l'entreprise, c'est l'emploi. Le marché de l'emploi dans les Hauts-de-Seine, c'est vrai, est meilleur qu'ailleurs, mais si le chômage y est plus faible, il y a quand même du chômage, et dans ce combat, je veux le dire très clairement, le Conseil départemental est un partenaire absolument essentiel dont je veux souligner le très grand engagement. Le grand défi reste celui de l'adéquation entre l'offre et la demande. Je le vis, vous le vivez tous : des entreprises qui viennent vous voir en disant qu'elles n'arrivent pas à embaucher, alors qu'on a quand même 6 % de chômage.

C'est face à cette réalité que se mobiliseront les nouveaux Conseils pour l'emploi que j'installerai le 11 février prochain. J'irai également installer chaque Conseil dans chaque bassin, en essayant de faire, à la maille du bassin d'emploi, le travail de dentelle le plus fin possible, en s'inspirant notamment de ce qui a bien marché, c'est-à-dire les recrutements dans la filière de la sécurité privée pour les Jeux olympiques et paralympiques. C'était la véritable démonstration, je le crois, je l'ai vécu de là où j'étais, que quand on veut collectivement, on peut.

Ici comme ailleurs, le chômage touche d'abord les jeunes, et en particulier des quartiers difficiles. Je souhaite qu'on investisse le pied à l'étrier, pour reprendre, là aussi,

une expression imagée. J'ai annoncé le lancement de l'opération « 1 000 stages » : tout jeune du département, en particulier de nos quartiers difficiles, doit pouvoir bénéficier d'une expérience en entreprise ou en administration. J'en appelle donc à la contribution des acteurs privés et publics. Je ne suis pas un grand fan, personnellement, de cette notion de droit opposable, et c'est un peu cette idée-là, l'idée qu'on doit pouvoir, notamment pour les jeunes qui ont le moins de réseau, apporter ce pied à l'étrier.

Mais allons plus loin, pour moi – je sais qu'un certain nombre d'entre vous partagent cette conviction –, la première politique sociale dans nos quartiers est l'économie, le soutien à l'entrepreneuriat ; il y a chez ces jeunes une soif singulière et gigantesque de réussite. Je me rendrai donc dans chaque quartier de notre département pour identifier des projets entrepreneuriaux lancés ou en devenir, et nous aiderons leurs porteurs en mobilisant les très nombreux dispositifs, en particulier ceux de la Banque publique d'investissement.

Un État fort dans les Hauts-de-Seine, c'est aussi un État qui répond à l'attente immense de nos concitoyens en matière de logement et de transport, et vous savez que le logement est l'attente n° 1 des habitants de ce département. Vous le savez aussi, puisque vous êtes des observateurs et des acteurs aguerris, le contexte n'est pas à la fête ; la crise de l'immobilier a frappé tout le pays, elle a particulièrement frappé les Hauts-de-Seine. On a eu 56 % de constructions en moins en 2024, c'est le niveau le plus bas historique depuis trente ans. Nous devons donc continuer à construire plus de logements pour répondre à une attente qui, elle, ne faiblit pas, et c'est une mobilisation collective qui nous est imposée. Cela vaut pour le logement social, pour lequel des progrès considérables – je tiens à féliciter les élus en ce sens – ont été faits ces dernières années dans certains territoires, qui étaient jusqu'à lors loin des objectifs.

À ce titre, je vous annonce que 2024 est une année record, avec trois mille six cents logements sociaux agréés ; mais avec une demande satisfaite sur douze demandes, il faut encore accélérer, avec un enjeu, dans ce département si contrasté, de rééquilibrage entre les territoires et au sein des territoires.

Alors, on m'oppose parfois – je ne donnerai pas de noms – le manque de foncier ou encore l'appréhension des populations et les contentieux qui l'accompagnent comme autant de freins au logement social. C'est vrai, mais cela n'empêche pas certaines Communes d'avancer, alors pourquoi pas toutes ?

Je salue notamment les six Communes qui se sont engagées dans la signature de Contrats de mixité sociale, véritables contrats de confiance dans lesquels l'État peut accepter d'abaisser son niveau d'exigence, en contrepartie de la volonté manifeste des collectivités d'avancer.

Je sais aussi l'attachement des Maires à l'ancrage des bénéficiaires. Il y a déjà un dialogue exceptionnel qui s'opère dans les Hauts-de-Seine comparativement à d'autres départements ; je peux en témoigner et je veux en remercier sincèrement les services de la DRIHL (*Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement*), mais je pense qu'il faut aller plus loin, et donc, je vais prendre un engagement, qui est de veiller à ce que 50 % au moins des bénéficiaires du contingent de notre contingent, du contingent de l'État, soient issus de la commune concernée. Je souhaite également que l'accent soit mis sur l'occupation de logements sociaux par les agents publics, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière, parce que nous en avons besoin pour réussir à faire tourner le service public.

L'État ne tolérera, en revanche, aucune occupation induite de logement social, car c'est une injustice faite à ceux qui en sont privés. Je pense en particulier aux auteurs de troubles à l'ordre public, qui pourrissent la vie des habitants de certains quartiers, parfois en faisant prospérer le trafic de drogue. Aussi, je vais proposer à l'ensemble des bailleurs du département de s'engager dans une procédure d'expulsion nouvelle et systématique de ces individus et de leur famille, en lien, bien sûr, avec l'autorité judiciaire. Je pense également aux étrangers sous obligation de quitter le territoire français, et qui, en toute logique, ne devraient pas avoir le droit au logement social. Cela ne s'est jamais fait dans le département, mais il est temps que l'on tire toutes les conséquences du droit au séjour sur le séjour.

Au-delà de la seule question du logement social, je m'impliquerai personnellement et fortement – j'ai déjà commencé à le faire – dans certaines grandes opérations très stratégiques pour la production de logement dans le département ; je pense notamment, Monsieur le Président, à la rénovation de la Butte rouge à Châtenay-Malabry, à laquelle je vous sais attaché, à la Faculté dentaire de Montrouge, à l'ONERA de Meudon, à Charlebourg à La Garenne-Colombes, aux Groues à Nanterre ou encore aux quartiers de gares, j'y reviendrai, et je souhaite qu'on lève collectivement le verrou psychologique sur la transformation de bureaux en logements, qui permet à la fois de diminuer la vacance et de construire dans des secteurs qui sont des secteurs en tension.

Si La Défense doit être un démonstrateur, vous l'aurez compris, je souhaite qu'on aille plus loin, et nous allons lancer un appel à projets dédié sur ce thème. Nous aiderons davantage les Communes, évidemment, qui accepteront d'y candidater.

En matière de transport, les évolutions à venir constituent également une opportunité unique. Ce qui est le plus immédiatement devant nous, c'est la mise en service de la ligne 15 sud à l'été 2026. Les élus sont vigilants sur les délais, un certain nombre d'entre eux ont déjà eu l'occasion de me le dire, ils ont raison, je le suis aussi et je l'ai dit au Président de la Société du Grand Paris, Monsieur Monteils.

À la demande de Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, je vais me mobiliser particulièrement sur la question des quartiers de gares, parce que ce serait une occasion manquée qu'il y ait des gares et le désert autour. Nous devons les concevoir comme de nouvelles entrées de ville.

Mais le sujet des transports, ce n'est pas que le Grand Paris Express ; des projets sont attendus : les prolongements des T1 et T10, ainsi que les études d'opportunité portant sur l'extension de plusieurs lignes de métro qui sont aujourd'hui budgétairement garanties – les études, pas les extensions ; le propos étant ambigu, je préfère préciser. Nous continuerons également d'accompagner, évidemment, les mobilités douces, et en particulier le vélo, auquel je vous sais très attentif, Monsieur le Président.

Un État fort dans les Hauts-de-Seine, c'est enfin, et cela est directement lié à la question des transports – je vous rassure, j'en termine –, un État qui impulse la transition écologique. Cette priorité arrive en dernier, elle est pourtant la plus importante à mes yeux. Rien ne nous prémunit de catastrophes climatiques qui touchent d'ores et déjà de nombreux territoires en France et dans le monde entier, de nos compatriotes du Pas-de-Calais à ceux de Mayotte, pour lesquels je veux avoir une pensée à laquelle vous ne manquerez pas de vous associer, des habitants de Valence à ceux de Los Angeles. Selon les données scientifiques à notre disposition, le territoire devrait connaître en 2050 un climat comparable à celui de Séville, avec des températures supérieures à vingt-six degrés plus d'un tiers de l'année et des vagues de chaleur vingt fois plus fréquentes, le tout dans un environnement qui, en de nombreux points du territoire, mais cela aura changé d'ici là, je l'espère, reste insuffisamment végétalisé.

Nous connaissons également une intensification et une augmentation de la fréquence des épisodes de pluies intenses, entraînant une aggravation du risque

inondation. Je souhaite m'arrêter sur ce dernier risque, parce que sans attendre 2050, et du fait des conditions météorologiques exceptionnelles que nous avons connues ces derniers mois, est possible en ce début d'année un épisode de la crue comparable à 1910. C'est la raison pour laquelle je réunirai l'ensemble des Maires du département le 31 janvier prochain, pour être certain que nous sommes collectivement prêts à faire face.

Je pourrais compléter ce volet sur la préparation au changement climatique en détaillant d'autres initiatives qui sont prises sur la rénovation des bâtiments, des logements, la renaturation, mais je voudrais surtout m'arrêter sur le rôle que nous avons collectivement à jouer pour changer notre modèle et apporter notre contribution à l'atténuation des changements climatiques.

En matière d'énergies renouvelables, le potentiel est immense, puisque plus de la moitié des consommations énergétiques du département dépendent toujours de combustibles qui sont des combustibles fossiles. La priorité, et nombre d'entre vous m'en ont déjà parlé, est le développement de la géothermie et des réseaux de chaleur, qui constituent la principale source d'énergies renouvelables mobilisable, que le Premier ministre a qualifiée dans son discours de politique générale d'une expression que j'ai beaucoup aimée – je ne dis pas cela parce que c'est le Premier ministre et que je suis préfet –, de réserve inépuisable de calories gratuites, c'est assez juste – pour expliquer aux enfants, c'est utile –, et également le développement du photovoltaïque sur le bâti et les parkings qui constitue le principal acte de développement des énergies renouvelables électriques.

L'État s'inscrit dans ce mouvement structurant, puisque la rénovation du centre administratif départemental va me contraindre à déménager pendant quelques mois, mais c'est la plus grande opération que l'État territorial va mener pour les années à venir, et le fait que ce soit dans le 92 – elle sera absolument exemplaire en matière énergétique – est, à mon avis, un motif de fierté collectif.

Je veux aussi saluer l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables et la création d'une SEM-Énergies par le Conseil départemental ; il faut savoir se parler pour mutualiser les ressources, car en la matière comme dans tout domaine, laisser s'imposer la loi du premier arrivé, c'est aller vers l'anarchie, c'est aller vers le Far-West, ce n'est sans doute pas la meilleure manière de fonctionner.

Je présiderai pour ma part le Comité départemental énergies renouvelables le 3 février prochain, qui sera l'occasion de détailler notre stratégie. L'ensemble de ces aspects me semble justifier que nous écrivions ensemble une feuille de route sur la transition écologique du département et nous nous engageons dans une démarche de contractualisation pour aller plus vite et plus loin, car le temps presse pour agir.

Mesdames et Messieurs, au moment de conclure, je tiens à vous dire que l'État est là. Il doit être là, en particulier pour les plus fragiles. C'est l'occasion pour moi de vous annoncer mon souhait de faire du handicap notre grande cause départementale. Je sais le rôle essentiel joué par le Conseil départemental, notamment à travers sa Maison départementale pour le handicap, et l'engagement exemplaire de nombre de Communes du département sur cette question.

Alors que nous célébrerons dans quelques jours, le 11 février, le vingtième anniversaire de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il reste beaucoup à faire, de l'école à l'emploi, jusqu'à l'arrivée au grand âge, pour les personnes concernées ou pour leurs aidants. J'inclus, bien sûr, la notion d'accessibilité, qui constitue un formidable legs des Jeux olympiques et paralympiques. Je vous propose que nous travaillions tous ensemble à donner corps à cet engagement.

Oui, Mesdames et Messieurs, l'État est là, même s'il n'ignore pas les questionnements dans ces temps de tempête, et je ne fais pas référence aux conditions météorologiques à l'extérieur de cette salle. Malgré les difficultés budgétaires, malgré la complexité de la situation politique, malgré les forces à l'œuvre pour affaiblir la République, au premier rang desquelles le communautarisme, n'en doutez pas, l'État est là. Pendant une tempête, il est important de savoir où l'on va, d'avoir un cap clair ; c'est le sens de cette feuille de route.

Maintenant, place à l'action !

Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs de l'Assemblée départementale)*

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet, pour votre discours. Je ne vais pas donner la parole aux uns et aux autres pour intervenir sur vos propos, puisque l'objectif est

de poser les questions, mais si vous me le permettez, je souhaiterais dire deux mots en réaction à votre propos, en mon nom et celui de mes collègues.

Sauf si je me trompe, vous avez prôné un Etat à la fois fort sur le plan régalien et solidaire. Cela va très bien au gaulliste que je suis ! Vous avez aussi défendu, dans le champ régalien, une action à la fois ferme et juste. En effet, nous savons aussi accélérer les délais pour ceux qui sont intégrés et qui peuvent parfois être mis en difficulté par la temporalité des procédures.

Vous avez évoqué à plusieurs reprises la notion de transparence ; cela nous va très bien, à nous, élus locaux. En effet, si l'on souhaite travailler en partenariat avec l'Etat - et nous y sommes attachés dans le département - c'est aussi une exigence que d'avoir de la transparence de part et d'autre. Vous vous y engagez, cela me va, là aussi, très bien.

Nous aurons peut-être, Monsieur le Préfet, des avis parfois divergents, parce que vous représentez l'État, qui prend parfois des décisions qui ne conviennent pas forcément aux élus locaux que nous sommes. Mais, dans tous les cas, ce sera en toute franchise, sans chausse-trapes, chacun dans notre rôle. Vous êtes le représentant de l'État, je suis le représentant du Département, mais je suis persuadé que, au-delà du régalien, dans les autres domaines que vous avez cités - La Défense, le développement durable avec notre SEM, les quartiers Politique de la Ville, etc. - nous avons aussi un travail commun à bâtir, à faire, qui est encore important dans ce département, qui, vous l'avez dit, est très contrasté. Ce n'est pas un inconvénient, mais une richesse, et nous devons être vigilants sur ce point.

Concernant La Défense en particulier, on en a parlé, vous agissez, nous agissons ensemble, pour qu'au plus haut niveau, les choses soient prises en compte et que l'on puisse amener des modifications qui nous permettent d'accélérer la nécessaire transformation.

Je voudrais enfin aborder la thématique essentielle qu'est le développement durable. Ici encore, vous avez eu un mot très juste, qui est de dire : il ne faut pas qu'il y ait d'anarchie ni que le premier qui arrive soit servi aux dépens des autres. L'opportunité offerte par la géothermie nécessite de définir un plan d'ensemble, parce qu'il n'y a pas dans les sous-sols de réservoir infini de gélules, et lorsqu'on en utilise une, on peut piocher chez le voisin et le démunir. C'est pour cela, entre autres, que nous avons créé notre SEM, et là aussi, peut-être, puisque vous voulez que nous travaillions ensemble, faut-il faire avancer les textes. En effet, sur la géothermie, si je ne prends que cet exemple, nous avons une

problématique : le Département a la compétence du forage, mais nous n'avons pas la compétence sur les réseaux, ce qui complexifie nos initiatives et interventions. On peut forer, mais on ne peut pas distribuer. Est-ce que, là aussi, sans dépouiller ceux qui ont la compétence globale, qui sont les Communes, nous pourrions élargir, pour être plus efficaces, la compétence globale ?

Vous voyez, il y a plein de choses à faire...

M. le Préfet Brugère.- On s'ennuyait !

M. le Président.- ... donc bienvenue, Monsieur le Préfet. Votre discours nous incite, s'il y en avait besoin, à travailler en étroite collaboration.

Vous n'avez pas oublié, même si vous vous êtes adressés aux Conseillers départementaux, les Maires et vous avez bien fait, parce que c'est vrai que les Maires – il y en a beaucoup dans cette enceinte – et les Conseillers départementaux sont, et ce n'est pas pour être méprisant vis-à-vis d'autres collectivités, des élus de proximité. Nous connaissons, et vous l'avez dit, vraiment nos territoires, nous sommes des élus ancrés, locaux. Je crois que nous travaillons en bonne intelligence, Villes et Département, et plus qu'en bonne intelligence, nous sommes vraiment liés. Pour avoir été moi-même Maire vingt-cinq ans, avec l'annonce symbolique mais forte que vous avez faite sur les attributions... vous avez tapé juste, parce que beaucoup de Maires y sont attachés, et donc j'ai vu les uns et les autres, là, qui avaient un petit sourire et qui étaient satisfaits.

Merci. En tous les cas, c'est un discours qui nous va très bien. Je ne vous connais pas personnellement depuis longtemps, mais pour avoir échangé avec vous, je suis persuadé que ce ne sera pas qu'un discours et ce sera aussi de l'action et des faits concrets.

QUESTIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Nous arrivons donc aux questions.

Nous avons trois groupes dans notre enceinte, Monsieur le Préfet, et nous ne faisons pas de différence en fonction de l'importance des groupes, chaque groupe pourra vous poser trois questions.

Groupe Majorité départementale

Je vais commencer, quand même, par le groupe de la Majorité, pour laisser finir en beauté l'Opposition, avec Monsieur Pierre-Christophe Baguet.

M. Baguet.- Merci, Monsieur le Président.

Je souscris tout à fait aux propos de notre Président Georges Siffredi, Monsieur le Préfet, votre discours était encourageant, il était déterminé et, en même temps, réaliste sur les différents sujets évoqués : la sécurité, le logement, l'économie, l'environnement. Le Président parlait de la SEM-Énergies. J'ai noté que vous nous invitiez à une réunion, j'y serai, le 3 février, comme futur Président de la SEM ; ce sont des sujets, comme l'a évoqué le Président, qui sont importants, il faut que l'on se coordonne.

Mais après ces propos sympathiques, on va revenir à la dure réalité des finances départementales. Cela ne vous a pas échappé, Monsieur le Préfet, le Département des Hauts-de-Seine, comme l'ensemble des Départements de France, connaît un contexte financier dégradé, notamment avec la crise profonde du modèle de financement qui concerne les Départements, avec une chute de nos recettes qui est aggravée par l'absence de levier fiscal depuis quelques années et par une hausse de nos dépenses dans le domaine des solidarités. C'est tout particulièrement vrai, d'ailleurs, au sujet des dépenses obligatoires et non pilotables qui sont engagées au titre des allocations individuelles de solidarités, les AIS.

On constate, en effet, que le taux de couverture par l'État des AIS n'a cessé de diminuer, alors que la dépense ne cesse d'augmenter.

Ainsi, la contribution – je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais quelques chiffres sont quand même nécessaires pour bien préciser la situation – que le Département reçoit de l'État pour le RSA est passée de 81 % en 2009 à 55 % en 2023, tandis que le montant total qui y est consacré était multiplié par trois, passant de 63 M€ à 192 M€ ; c'est le fameux effet ciseau qu'évoquait le Président tout à l'heure. Concernant la PCH, le taux de couverture a été divisé par deux, de 62 % en 2009 à 28 % en 2023, pour une dépense totale multipliée, elle, par quatre, de 13 M€ à 55 M€. Et si le taux de couverture de l'APA est passé, sur la même période, de 7 % à 20 %, il reste scandaleusement bas au regard de la moyenne de ce que perçoivent les autres Départements.

Ce faible niveau de compensation fait peser depuis de nombreuses années sur les finances du Département des Hauts-de-Seine une charge extrêmement lourde, sans commune mesure avec les autres Départements. Ainsi, en 2022, la moyenne des compensations au titre de l'APA était de 42 %, certains Départements bénéficiant même de contributions supérieures à 50 %, quand nous sommes à 20 %, nous, les Hauts-de-Seine, avec une moyenne nationale à plus de 42 %.

Cette différence de traitement entre les Départements, qu'aucune raison objective ne vient justifier, est le résultat d'une lente dérive des restes à charge des AIS. Elle a encore été aggravée par les dispositions de l'article 86 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024, concrétisées tardivement, vous le savez, par l'arrêté du 15 novembre dernier.

Alors que ces textes étaient censés reprendre l'engagement de la Première ministre, Elisabeth Borne, lors des Assises des Départements de France en novembre 2023, qui avait annoncé « *une première enveloppe de 150 M€* » afin de couvrir les dépenses de l'APA « *a minima à 40 %* » pour tous les Départements, ils introduisent des modalités de répartition de cette enveloppe en fonction du potentiel fiscal par habitant. On aboutit ainsi à une distinction entre les Départements selon que leur potentiel fiscal par habitant est inférieur ou supérieur à 1,8 fois le potentiel fiscal moyen :

- pour les Départements qui sont en dessous de ce seuil fiscal, le taux de couverture minimal est porté à 43,31 % ;
- et pour ceux qui sont au-dessus de ce seuil, le taux minimal est fixé à 23,50 %.

Pur hasard, sans doute, au vu de ces critères, les Hauts-de-Seine sont désormais le seul Département – avec Paris, mais vous savez qu'il y a un statut particulier pour cette collectivité à Paris – à se voir appliquer ce taux de 23,50 %, bien en deçà du taux minimum de 40 % annoncé par la Première ministre. Ainsi, alors que les dépenses engagées par le Département en 2024 au titre de l'APA devraient s'élever à 76,4 M€, notre Collectivité recevra, avec ce « geste de grand seigneur de 2024 », 2 M€ supplémentaires de la CNSA – si notre Président n'était pas Corse, j'oserais dire, comme au casino : « *Personnel, merci* », quand vous avez gagné le gros lot ; pardon, Président – soit, au total, environ 18 M€ de concours de l'État. On est loin, Monsieur le Préfet, des 30 M€ que l'État aurait dû verser si l'engagement de la Première ministre avait été tenu...

Comme le Président Siffredi l'a répété avec force à de nombreuses reprises, cette situation est inacceptable. Le Département a donc décidé d'attaquer cette décision devant le Conseil d'État pour contester sa légalité et faire valoir ses droits.

Cette décision est inacceptable, parce qu'elle est motivée par un critère sans aucune pertinence pour les Départements : comment peut-on, en effet, invoquer un « potentiel fiscal », alors que les dernières réformes de la fiscalité locale les ont privé de tout levier fiscal ?

Elle est inacceptable, parce qu'elle vient réintroduire une péréquation cachée entre les Départements – ou, pour être précis, entre le Département des Hauts-de-Seine et tous les autres Départements – pour pallier les carences de l'État, qui ne prend pas la mesure du défi que représente le financement de l'autonomie, et se contente de répartir la pénurie. Le montant, nettement insuffisant, de l'enveloppe dite « exceptionnelle » de 150 M€ du « geste 2024 » en témoigne, alors que le transfert, en 2024, de 0,15 point de CSG (soit 2,6 Md€) de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) à la CNSA, en application de l'article 3 de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie, aurait dû se traduire par une augmentation bien plus conséquente des plafonds de compensation CNSA.

Le gouvernement a neutralisé cette augmentation dans l'attente de la réforme des concours, qui constituent aujourd'hui une véritable usine à gaz. Si cette simplification est attendue par les Départements, on ne saurait toutefois souscrire à l'idée d'en faire un levier supplémentaire de péréquation. À cet égard, les déclarations du Président de la CNSA lors de son audition au Sénat par la commission des affaires sociales, le 30 octobre dernier, réitérées récemment dans les colonnes du magazine *Actualités sociales hebdomadaires*, pour prôner un « *traitement différencié* » et une « *péréquation verticale* » qui s'ajouterait à la « *péréquation horizontale* », témoignent d'une méconnaissance désolante des enjeux de fond... Car c'est bien de la responsabilité de l'État qu'il est en réalité question dans cette affaire : il doit assumer un financement équitable partout en France de ces allocations versées dans les mêmes conditions réglementaires dans tous les départements.

Cette péréquation masquée est d'autant plus insupportable que le Département des Hauts-de-Seine compte parmi les plus gros contributeurs à la solidarité nationale, à travers les différents mécanismes de péréquation obligatoires.

Dans ce contexte, Monsieur le Préfet, notre question est claire et simple, et appelle de votre part une réponse, je l'espère, aussi claire, même si vous n'avez pas toutes les manettes en main, nous en sommes conscients :

L'État est-il décidé à mettre fin à la discrimination qui vise notre Département et à faire l'effort nécessaire pour porter sans délai les concours minimaux de la CNSA pour l'APA au même niveau que tous les autres Départements, c'est-à-dire 43,31 % au lieu des 20 % actuels ?

Plus largement, pour être à la hauteur des enjeux des politiques volontaristes que nous devons mener, si nous voulons relever le défi de l'autonomie, l'Association des Départements de France a fixé comme objectif le rééquilibrage des financements de la CNSA, en portant à 50 % la compensation des dépenses engagées par les Départements au titre de l'APA et de la PCH.

Cette demande est motivée et légitime, d'autant plus dans le contexte budgétaire actuel que connaissent les Départements, quand on sait que sur la période 2009-2020, la dégradation du taux de couverture représente pour l'ensemble des collectivités départementales un manque à gagner de 9,4 Md€, comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport consacré au bilan de quarante années de décentralisation, publié en mars 2023.

L'État est-il prêt, Monsieur le Préfet, à assumer ses responsabilités, à engager les discussions nécessaires pour garantir cet objectif de 50 % de compensation, et permettre ainsi aux Départements d'assurer dans de bonnes conditions les missions, essentielles à la cohésion de notre société, qui leur sont confiées et auxquelles vous avez fait référence tout à l'heure ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup, Monsieur le premier Vice-président.

Peut-être d'abord me permettre d'utiliser cette toute première réponse pour répondre au Président Siffredi sur les paroles et les actes. L'avantage de l'exercice auquel vous m'avez demandé de me prêter est que j'ai compris que je revenais l'an prochain... (sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale)

... et donc vous pourrez me cuisiner l'an prochain pour savoir si ce que j'avais annoncé est effectivement mis en œuvre, mais au-delà de ce mot d'humour, je vous remercie évidemment pour les paroles très aimables que vous avez eues.

Peut-être pour répondre plus directement à la question, il y a des conséquences positives à l'instabilité politique et il y a des conséquences négatives. L'une des conséquences positives à l'instabilité actuelle est que nous sommes à la fin du mois de janvier, que nous n'avons pas de budget, et que, donc, le préfet, par définition, ne peut pas porter la parole du gouvernement au moment où les discussions entre les parlementaires, évidemment, ont lieu, mais au-delà de cette réponse de garçon de bain, je vais venir sur le fond de ce que vous dites.

D'abord, un, cela rejoint exactement ce que je disais dans mon propos introductif sur le fait que les Hauts-de-Seine souffrent des idées reçues et que je vais évidemment porter votre demande, je vais sensibiliser la CNSA. Vous avez eu la gentillesse de dire que je n'avais pas tous les leviers ; c'est pour cela que j'ai commencé mon propos tout à l'heure en parlant d'humilité, parce qu'il faut toujours savoir d'où on parle ? Ce n'est, effectivement, ni la Préfecture ni le Directeur de l'ARS, qui est derrière moi, qui n'est pas sous mon autorité, mais je parle en son nom pour dire que ce n'est pas non plus l'ARS qui peut apporter un élément de réponse, c'est la CNSA. Je porterai donc cette exigence auprès de la CNSA et je m'assurerai que l'on puisse avancer sur ce sujet-là ensemble, mais on est dans l'exemple typique de ce sur quoi je me bats moi-même en tant que représentant de l'État – quand on parlait tout à l'heure des effectifs de police – au sein même de l'État, pour faire entendre la voix qu'un Département qui, vu de Saturne, peut paraître riche et bien portant – pardonnez-moi cette expression – mais a besoin d'être aidé, parce que derrière, il doit assumer des politiques sociales, notamment, qui sont extrêmement fortes.

Deuxième élément de réponse, ce n'est pas au moment où j'annonce que le handicap va être la grande cause départementale que je vais vous lâcher sur ces deux sujets, que ce soit l'APA ou la PCH, donc on va y travailler ensemble, et un engagement exceptionnel de la part de la collectivité et de l'ensemble des collectivités me semble devoir justifier une prise en compte exceptionnelle aussi du côté de la CNSA et, plus largement, du regard que l'État peut porter sur l'ensemble de ces éléments de politique publique.

Troisièmement, si je regarde le détail des sujets, je me suis fait sortir à la fois les critères sur l'APA et les critères sur la PCH, il y a, grosso modo, des critères qui sont

différents dans les mécanismes de compensation qui sont réalisés. Il y a des critères spécifiques qui sont pris en compte pour l'APA, je les ai là : le nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, les dépenses totales, etc. Pour la PCH, j'ai constaté, je l'ignorais, effectivement, cette correction du potentiel fiscal, donc il y a des éléments de fond, qui, me semble-t-il, nous donnent les arguments pour pouvoir porter un certain nombre de spécificités altoséquanaises dans le cadre du débat. Je m'engage à pouvoir me faire votre porte-voix et à pouvoir travailler ensemble sur ce sujet-là, encore une fois, au moment de cette annonce concomitante pour le Département.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet, pour votre réponse.

La question suivante vous sera posée par Monsieur Guilcher.

M. Guilcher.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, cher Alexandre,

La protection de l'enfance est l'une des compétences qui fonde l'identité solidaire des Départements, et nous sommes pleinement engagés au service des enfants dont nous avons la charge. C'est pour cette raison que nous avons présenté en 2022 une stratégie globale en la matière, avec pour mot d'ordre d'innover afin de mieux protéger, en activant tous les leviers à notre disposition.

Ainsi, en 2024, nous avons mobilisé près de 250 M€, soit une hausse de plus de 16 % du budget dédié depuis 2021, pour accompagner au mieux ces jeunes confrontés à des difficultés particulières dès leur plus jeune âge et dont la vie commence dans un contexte chaotique.

Pour une action efficace, nous engageons ces dépenses afin d'améliorer l'offre d'accueil en direction de ces enfants sur deux plans : d'une part, quantitatif et, d'autre part, qualitatif.

L'action quantitative, tout d'abord, pour que notre Département dispose d'un maillage de structures suffisant sur le territoire pour accueillir tous les enfants dont nous avons la charge. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé plusieurs appels à projets afin d'ouvrir de nouvelles places d'accueil. Le dernier en date, initié en 2022, concernait l'ouverture de six cents nouvelles places, un objectif qui est rempli aujourd'hui à plus de

90 %. Au total, grâce à notre mobilisation dans le cadre de ces appels à projets successifs, nous avons porté notre capacité d'accueil en établissements à plus de deux mille places.

Cette montée en puissance que nous finançons va de pair avec, je l'évoquais, un travail sur la qualité de cette offre. En effet, outre le fait – et j'insiste – que plus aucun enfant n'est accueilli à l'hôtel, puisque nous avons, au contraire, renforcé notre accompagnement avec des professionnels dédiés à l'accueil d'urgence, nous veillons également à proposer des dispositifs adaptés au plus près des besoins de chaque public.

Ainsi, les travaux pour l'ouverture d'un IME (*institut médico-éducatif*) à Villeneuve-la-Garenne pour accueillir des enfants suivis par l'ASE et bénéficiant d'une orientation MDPH sont en cours, tout comme le projet de MECS (*maison d'enfants à caractère social*) dédiée aux fratries à Rueil-Malmaison. Un autre exemple emblématique de l'engagement de notre Département est l'ouverture de la préfiguration de la Maison de l'Avenir à Nanterre, cher Patrick Jarry, en septembre 2024. Les dix-huit jeunes qui sont accueillis dans cette structure font l'objet d'un encadrement renforcé, qui sera dupliqué à plus grande échelle dans la structure définitive qui ouvrira ses portes en 2026 – vous voyez que nous aussi, nous prenons des engagements pour 2026.

En parallèle et toujours dans un souci de diversification des moyens, notre Assemblée a voté un plan pour renforcer l'attractivité du métier d'assistants familiaux, afin de favoriser le recrutement de ces professionnels.

Ces quelques exemples ont été choisis pour vous montrer le dynamisme et le volontarisme de notre Département en faveur des enfants, de ces enfants dont nous avons la charge.

Parmi eux, et j'en viens – vous allez dire « enfin » – à ma question, se trouvent les mineurs non accompagnés, qui représentent un tiers des jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement, un tiers c'est-à-dire mille cent quarante-sept sur les trois mille trois cent quatre-vingt-quatre.

Vous le savez, à de nombreuses reprises, l'Association des Départements de France a alerté les gouvernements quant au manque de visibilité concernant les flux de mineurs non accompagnés et de présumés mineurs non accompagnés, sur lesquels les Départements n'ont aucune maîtrise, puisqu'ils relèvent de la politique migratoire, compétence étatique. Dès lors, dimensionner une offre d'accueil face à des flux que nous

ne maîtrisons pas s'apparente à l'effort sans fin de Sisyphe, et, finalement, met en tension l'ensemble de notre système de protection de l'enfance.

Cette situation est rendue d'autant plus complexe par le fait que les Départements doivent assurer la mise à l'abri de ces jeunes dès leur arrivée sur le territoire national, y compris – et c'est une de nos plus grandes difficultés – lorsque leur minorité n'est pas avérée.

Dès lors qu'une évaluation est nécessaire pour établir si le jeune accueilli est mineur ou non, nous considérons que la mise à l'abri devrait être du ressort de l'État, devrait être dans les compétences régaliennes, mais ce n'est pas ce qui se passe, et nos propositions de clarification des responsabilités sont restées à ce jour sans suite.

Certes, l'État verse au Département une compensation financière, mais sans commune mesure avec la réalité des coûts assumés par la Collectivité. En 2023, notre Département a dépensé 2,5 M€ pour la mise à l'abri et l'évaluation et la participation de l'État s'est élevée à moins de 500 k€.

Mais il s'agit d'un débat sur la répartition des rôles, au-delà de la question financière.

Cette charge assumée par le Département est accentuée par les problèmes d'organisation entre nos services et ceux de la Préfecture, dont le rôle est indispensable pour l'évaluation de minorité ; c'est votre compétence. Ainsi, à titre d'exemple, pendant les deux semaines des vacances de Noël, nous n'avons pu avoir aucun rendez-vous, ce qui a créé un volume de demandes non traitées qu'il faut ensuite absorber en plus des nouvelles demandes.

Ce type de situations met en difficulté les équipes du Département des Hauts-de-Seine et illustre concrètement les tensions qui pèsent sur notre capacité collective à accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants qui nous sont confiés. En effet, plus la mise à l'abri et l'évaluation des présumés MNA sont longues, plus les places sont occupées longtemps, vous le savez, ce qui limite nos possibilités pour accueillir de nouveaux mineurs.

Dès lors, Monsieur le Préfet, quelles mesures comptez-vous prendre pour raccourcir le délai d'évaluation et, ainsi, soulager la tension qui pèse actuellement sur le système en place, dans l'intérêt de tous ces enfants ?

Merci.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller départemental.
Peut-être trois éléments de réponse.

D'abord, un, c'est un sujet que j'avais suivi dans mes fonctions précédentes, vous le savez, vous l'avez d'ailleurs dit, il y a débat national sur ce sujet pour savoir quelle doit être la répartition fine des compétences. Il y a la question de l'enfance, et dans l'enfance, il y a la question des MNA. C'est un sujet d'une grande complexité, d'abord, parce que c'est une politique publique, objectivement, extrêmement sensible, dans laquelle collectivement, pendant très longtemps, je crois pouvoir dire qu'on n'a pas été à la hauteur de la mission que l'on devait remplir – je ne parle pas du tout des Hauts-de-Seine, je parle de l'ensemble de l'action publique. Il y a eu des grands projets et des choses qui ont évolué, notamment dans le département, de manière significative. Il y a une convention partenariale, qui, à cadre légal constant ou à organisation constante, nous permet de définir les modalités de travail ensemble ; je suis tout à fait prêt à la rediscuter pour essayer d'améliorer les délais que vous évoquez. C'est quand même un grand progrès d'avoir aujourd'hui un fichier pour aider, justement, sur l'évaluation et le contrôle de la minorité, en tout cas c'est comme cela que le perçoivent les services de l'État.

M. le Président (hors micro).- On a été les premiers.

M. le Préfet Brugère.- Absolument !

Vous avez évoqué le fait, à juste titre, qu'il y a des procédures un peu de rendez-vous dérogatoires qui étaient mises en place, normalement, pour garantir les rendez-vous en Préfecture ; vous mentionnez des difficultés et j'ai moi-même dit qu'en matière de traitement des dossiers étrangers – et j'inclus ceux-là – nous n'étions, aujourd'hui, pas à la hauteur de la mission qui est la nôtre, donc je vais l'intégrer dans le périmètre de la mission d'appui dont nous allons bénéficier pour essayer de nous améliorer là-dessus.

Je veux quand même avoir un mot sur ce sujet du point de vue de l'ordre public que j'évoquais tout à l'heure, parce que, pendant longtemps, en tout cas ces dernières années, on a eu de plus en plus de faits dans lesquels des mineurs non accompagnés étaient impliqués, des faits de délinquance, et notamment des faits de délinquance touchant aux cambriolages, aux atteintes aux biens, et même parfois encore pire, avec des atteintes

aux personnes. Il y a une amélioration de la situation qui est très nette, puisque quand je regarde le nombre de mineurs non accompagnés mis en cause : en 2021, on était à neuf cent cinquante-six, en 2022, à sept cent quarante-sept, en 2023, à quatre cent cinquante-trois et, en 2024, à deux cent vingt-huit ; ce qui veut dire que, premièrement, les services d'enquête – notamment les services judiciaires de la Préfecture de police – ont été très efficaces, et ont permis de démanteler un certain nombre de bandes, puisque vous savez que ces jeunes étaient instrumentalisés par des personnes plus âgées qui sont des marchands de mort, qui utilisent ces mineurs non accompagnés désœuvrés pour leur demander de réaliser les pires forfaits.

Deuxièmement, on peut peut-être aussi, en tout cas je veux le croire, trouver dans la qualité de la prise en charge une partie de la réponse sur le fait qu'ils sont moins désœuvrés et que, donc, peut-être, ils sont moins facilement à la main de ces marchands de mort.

En tout cas, la conviction qui est la mienne est qu'on est là sur la politique publique la plus sensible que nous ayons collectivement à manipuler, on parle d'enfants, même si, encore une fois, il y a souvent de faux enfants – donc il y a ce travail d'évaluation de la minorité qui doit être réalisé – mais il y a aussi, derrière, des vrais enfants, des vrais mineurs, et il faut que l'on soit absolument irréprochable. Je sais que c'est la volonté du Président, et je veux encore une fois souligner, parce que j'ai regardé ce sujet-là de près, à quel point le Département des Hauts-de-Seine spécifiquement a pris ce sujet à bras-le-corps, avec les difficultés que vous évoquez, et donc cela nous impose, là aussi, à nous d'être irréprochables dans la réponse que nous pouvons vous apporter.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Préfet, pour votre réponse.

Notre dernière question vous sera posée par notre président de groupe : Monsieur Vincent Franchi.

M. Franchi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet,

La sécurité est la première des libertés, pour que chacun bénéficie d'un environnement dans lequel vivre sereinement. Dans les enquêtes d'opinion, cette

problématique revient fréquemment parmi les principales préoccupations des Français, et la mobilisation de tous est nécessaire pour qu'elle soit une réalité vécue au quotidien.

En la matière, le Département s'engage auprès des Communes pour faciliter la lutte contre l'insécurité, car nous considérons que cela fait partie intégrante du cadre de vie. C'est pour cette raison que, dans le cadre des contrats de développement qui nous lient aux Communes, nous accompagnons ces dernières pour faciliter le maillage de leur territoire en vidéoprotection. Depuis le début de la mandature en 2021, nous avons engagé plus de plus de 6 M€ à cet effet. L'objectif de cet outil partenarial est de soutenir l'action des Communes en faveur du cadre de vie des Altoséquanais, et nous sommes convaincus que la sécurité est un élément essentiel du bien-être de tous.

En parallèle de ces initiatives, le Département soutient les forces de l'ordre par différents partenariats ou des mises à disposition de sites afin de faciliter le travail de la police nationale.

C'est la raison pour laquelle, en 2021, le Département a donné son accord pour participer à hauteur de 2 M€ à la nécessaire reconstruction du commissariat de Boulogne-Billancourt. La vétusté de cet équipement pose un problème, aussi bien pour les conditions de travail des fonctionnaires de police que pour les gardés à vue et les victimes qui s'y rendent. C'est pour cela que la Région et la Ville se sont également fortement mobilisées dans ce dossier pour permettre son plan de financement. Bien que cela ne relève en aucune manière des compétences de nos trois collectivités, nous faisons le choix de cet effort budgétaire, car nous savons qu'il s'agit d'un enjeu crucial pour les Altoséquanais.

Nous connaissons, Monsieur le Préfet, votre attachement aux conditions de travail des forces de l'ordre qui font un travail essentiel pour protéger la population. Vous êtes d'ailleurs intervenu récemment auprès du ministère de l'Intérieur pour accélérer la réalisation de ce projet, ainsi qu'au sujet de l'avenir du commissariat de Montrouge, tout aussi essentiel pour les populations.

Oui, le maillage du département en commissariats est une condition *sine qua non* de la garantie de la sécurité de nos concitoyens. Si les Villes se dotent de polices municipales au service de la tranquillité de leurs habitants, la sécurité relève bien des prérogatives de l'État, et il est fondamental de maintenir la présence de la police nationale sur notre territoire. L'engagement de nos collectivités locales ne doit pas avoir pour corollaire un désengagement de l'État dans nos villes.

La mutualisation des commissariats de Puteaux et de La Défense montre bien les difficultés qui peuvent découler de la diminution du maillage territorial. En effet, même si les polices municipales font un travail remarquable au contact des populations, elles n'ont pas vocation à se substituer aux missions de la police nationale – dont il convient ici de saluer la qualité du travail dans des conditions parfois difficiles.

De tels mouvements de mutualisations ou de fermetures impliquent une perte de proximité, ce qui pose des difficultés subies concrètement par les habitants des communes concernées.

Ainsi, Monsieur le Préfet, il était convenu que je vous pose plusieurs questions :

- la première, je vous demandais de nous confirmer que plus aucun projet de fusion ou de suppression de commissariat dans les Hauts-de-Seine n'est envisagé ; vous y avez répondu et je vous remercie ;

- je vous demandais aussi que les effectifs affectés à nos trente-six communes ne soient pas amenés à diminuer ; vous avez rappelé les démarches que vous avez initiées, je vous en remercie ;

- il me reste à vous demander de nous préciser à quel horizon le chantier du commissariat de Boulogne-Billancourt pourra débuter.

Merci.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup. Je m'exprime sous le regard attentif du Maire de Boulogne-Billancourt...

M. Baguet.- Il n'y est pour rien dans la question. (*Sourires sur les bancs de l'Assemblée départementale*)

M. le Préfet Brugère.- Ce n'est pas du tout téléguidé... Je crois qu'il pose une question sur Puteaux juste après...

Plus sérieusement, premièrement, je pense qu'au-delà même de ce que vous évoquez – j'ai eu un propos assez long sur la sécurité, donc je n'y reviendrai pas, vous connaissez mon engagement sur ces sujets –, qui est que cela ne diminue pas, je pense qu'il faut que l'on soit dans une logique partenariale, et qui dit logique partenariale dit mécanisme équivalent à celui des contrats de sécurité intégrée ; c'est-à-dire, regardons

l'effort que les collectivités veulent faire en matière de sécurité, et cet effort doit être rétribué, et à l'inverse de la logique consistant à dire que les Villes mettent plus de policiers municipaux et de caméras et que, du coup, l'État se désengage, si vous mettez plus de policiers municipaux et de caméras, il doit y avoir plus d'effectifs de la police nationale ; cela doit être une logique de contrepartie et de donnant-donnant, grosso modo, pour nous permettre de faire tous une partie de l'effort. Déjà que vous vous engagez, vous l'avez dit, notamment sur les questions immobilières, sur un sujet qui n'est pas le vôtre, donc je suis très attentif à cet état d'esprit, je veux continuer à y réfléchir et je serai sans doute amené à vous proposer, et avant à le proposer au ministre de l'Intérieur et au préfet de police, qu'on essaye d'amener à une logique de contractualisation sur ces sujets.

Le deuxième élément est que vous m'avez posé une question très claire sur le commissariat de Boulogne-Billancourt, question à laquelle je ne vais pas répondre, mais j'y répondrai tout de même en apportant deux éléments.

Premièrement, je me suis rendu sur place, Monsieur le Maire le sait, je suis allé avec les effectifs de police, donc j'ai pu me rendre compte moi-même du caractère absolument inacceptable de cet endroit pour des forces de l'ordre. Je le savais déjà de manière livresque, je m'en suis rendu compte de manière concrète, et donc, vous l'avez dit, je porte auprès du ministre de l'Intérieur et du préfet de police, compétents en la matière, la question des travaux. On est dans un moment un tout petit peu particulier, et j'appellerai à votre indulgence, qui est qu'on ne sait pas quel est le niveau des budgets, donc la programmation immobilière n'est pas finalisée.

Une fois qu'on aura un niveau budgétaire, le ministère de l'Intérieur – j'ai déjà été dans cette situation, donc j'y pense avec beaucoup de tendresse et de confraternité – fera le travail de reprogrammation immobilière pour essayer, évidemment, de pouvoir satisfaire à ce qui a été un engagement qui a déjà été pris par de précédents ministres de l'Intérieur sur ce sujet – j'en ai quelques souvenirs – ; et je sais, par ailleurs, que le ministre de l'Intérieur, ministre d'État, est extrêmement attentif à ce que les engagements pris soient des engagements tenus, mais on fait face collectivement à une réalité budgétaire qui est impitoyable, et donc, cela amène à ce qu'on recale éventuellement les délais.

En tout cas, pour ma part, j'ai porté, je porte et je porterai ce projet comme étant prioritaire avec celui de Montrouge, que vous avez eu la gentillesse de citer, d'autant plus que, pour l'État, de mémoire, sur chacune de ces opérations, le coût est relativement

modeste, puisqu'on arrive à un total de pied de colonne à 8,5 M€, ce qui est un coût faible pour l'État pour un commissariat.

J'ai déjà été trop long, mais je voulais redire cela.

M. le Président.- Merci.

Nous en avons terminé concernant les questions du groupe de la Majorité.

Nous allons maintenant passer au groupe Écologistes et Socialistes, avec Monsieur Timotéo qui posera la première question et qui est président du groupe.

Groupe Écologistes et Socialistes

M. Timotéo.- Merci, Monsieur le Président.

Avant d'en venir à la question plus directement, je voudrais au préalable remercier à mon tour Monsieur le Préfet et les services présents aujourd'hui pour ce moment d'échange, dont Monsieur le Président a rappelé l'intérêt pour nous ; merci d'être là et d'avoir pris le temps de dessiner la feuille de route que vous déroulerez dans les mois qui viennent.

On va donc, pour ce qui nous concerne au groupe Écologistes et Socialistes, également vous interroger à plusieurs voix, avec un fil rouge autour d'un thème dont, je trouve, on a sans doute encore insuffisamment parlé ce matin, qui est celui de la prévention dans toutes ses dimensions. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut que l'on garde présent à l'esprit.

Vous le rappeliez tout à l'heure, Monsieur le Préfet, le département des Hauts-de-Seine est une terre de contrastes, où richesse et grande précarité se côtoient, comme l'illustrent notamment les différences de taux de pauvreté, par exemple entre nos villes, variant du simple au quintuple entre le sud et le nord du département. Environ 5 ou 6 % des habitants du Plessis-Robinson, dans le sud, vivent sous le seuil de pauvreté, quand presque une trentaine de pourcents, 28 % exactement, des habitants de Gennevilliers, qu'on a évoqués tout à l'heure dans l'hémicycle, se trouvent dans la même situation ; Gennevilliers est la ville la plus pauvre de notre département. Ces situations de forte précarité ne cessent, malheureusement, de se multiplier et de s'intensifier.

Non seulement les pauvres sont de plus en plus nombreux dans notre département, mais leur niveau de vie et leurs conditions de vie se détériorent continûment, conséquence d'une pauvreté multiple, d'une pauvreté marquée, bien sûr, par la faiblesse de leurs ressources monétaires, mais aussi par la précarité alimentaire, par les difficultés d'accès au logement, par le chômage persistant ou encore par l'isolement social, une pauvreté qui se reproduit fortement entre les générations et pour laquelle le non-recours aux droits et aux aides disponibles en retarde la sortie.

Bien sûr, toutes les structures familiales peuvent être concernées par ces situations, mais nous savons, vous savez, Monsieur le Préfet, que certaines d'entre elles le sont davantage ; c'est le cas des familles monoparentales, tout comme celui des jeunes ménages. À titre d'exemple, si on dézoome un petit peu de notre département, dans la Métropole du Grand Paris, plus d'un quart des personnes vivant dans un foyer monoparental vivent sous le seuil de pauvreté ; c'est le cas de 20 % des ménages les plus jeunes.

Face à ces constats, l'État dans toutes ses composantes doit évidemment être pleinement mobilisé, avec, bien sûr, le soutien des collectivités, mais aussi le soutien du monde associatif, dont on connaît le rôle crucial dans ce domaine.

Aussi, Monsieur le Préfet, puisque la stratégie territorialisée de l'État en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté se concrétise aujourd'hui dans le Pacte des solidarités qui est conclu avec les acteurs du territoire, pourriez-vous nous préciser ce matin comment, dans notre département, les associations et les représentants des usagers des services publics, tout comme les représentants des publics concernés, ont pu être associés à cette démarche ?

De même, au regard des difficultés accrues que j'ai rappelées tout à l'heure, pourriez-vous nous détailler les mesures spécifiques en direction des jeunes ménages et en direction des familles monoparentales, qui sont également nombreuses dans notre département, et dont vous avez rappelé la situation tout à l'heure, particulièrement touchés par la hausse de la pauvreté et par, évidemment, la dégradation de leurs conditions de vie qui en est provoquée ?

Je vous remercie.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller départemental.

On mesure mal... enfin on mesure mal... on mesure plutôt la totalité de l'impact qu'a pu avoir l'évolution de la cellule familiale. C'est un enjeu, évidemment, en termes de production de logements, puisque les familles se séparant de plus en plus en nombre, évidemment, cela a un impact sur le nombre de logements qui sont demandés et cela a un impact en termes de pauvreté, tel que vous l'évoquez vous-même, et de fragilité ; et c'est pour cela qu'il faut toujours essayer de distinguer dans les politiques publiques qui sont conduites la situation des ménages, notamment en fonction de la composition de la cellule familiale, et je suis personnellement très sensible, pour tout un tas de raisons, à la situation des familles monoparentales, et donc j'essaye, dans mon approche des politiques publiques, de toujours avoir un regard particulier sur ce prisme-là. En tout cas, je pense que nous le devons.

Là, je vais valoriser des éléments qui relèvent plutôt du bilan qui a été conduit jusqu'à présent, puisque j'ai constaté l'existence d'un Contrat local des solidarités avec le Département, ce qui est une innovation, cela ne s'était jamais fait, me dit-on, dans le département, et donc cet engagement et cette logique de contractualisation me semblent être des éléments très positifs. Il y a aujourd'hui 2,4 M€ qui ont été mis dans le cadre de cette contractualisation, financés à parité par l'État et par le Conseil départemental, avec tout un tas d'actions extrêmement concrètes qui sont conduites ; j'en ai quelques exemples, mais on a le Bus santé femmes, pour proposer aux femmes les plus fragiles et isolées des points d'écoute, un accompagnement. Cela me paraît donc indispensable de continuer ce type d'actions, d'essayer de les multiplier, de les rendre extrêmement concrètes, parce que les difficultés auxquelles nous faisons face sont, elles, des difficultés extrêmement concrètes.

Je suis très attentif aux propositions qui pourraient être faites sur tous les bancs, puisqu'il me semble que ces sujets-là sont des sujets qui concernent, évidemment, tous les élus, car quels qu'ils soient, ils sont, à un moment donné, confrontés à cette réalité. J'ai d'ailleurs apprécié dans le discours du Président Siffredi – je l'ai appréciée aujourd'hui, mais je l'apprécie de manière générale – la volonté d'avoir toujours une approche assez unanime, puisque la confrontation au réel est un point commun auquel sont confrontés l'ensemble des élus locaux ; c'est aussi le cas des services de l'État, les administrations territoriales comme nous sommes les pieds dans le réel, et donc nous voyons bien les situations que vous décrivez.

Je pense qu'il faut faire monter en puissance cette contractualisation ; c'est un engagement 2024-2027, on va déjà essayer de la conduire à bien, de s'assurer que les actions sont concrètes ; est-ce qu'on peut les diversifier, en augmenter encore le nombre, voire aller chercher des crédits supplémentaires ? Vous avez loué tout à l'heure mon réalisme, donc j'essayerai de rester réaliste, mais en tout cas, je pense qu'il faut qu'on continue à mener cette politique publique avec beaucoup de soin, avec un enjeu de mon point de vue, et vous l'avez vous-même évoqué : de ne pas passer à côté de situations de vie qui peuvent être masquées par l'apparente vitalité du département, c'est-à-dire que je suis moi-même très attentif à ce que mon temps en tant que Préfet ne soit pas accaparé par le fait d'aider au développement du département, plutôt faire que cela bouge, dans une logique un peu de locomotive, et de vraiment être attentif à des situations plus précaires qui peuvent passer un peu sous les écrans radars.

Voilà pour vous répondre.

M. le Président.- Merci.

La question suivante vous sera posée par Monsieur Adjroud.

M. Adjroud.- Monsieur le Préfet, chers collègues,

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour vous faire part d'une préoccupation soulevée, ici même, également par Monsieur Georges Siffredi, Président du Conseil départemental, concernant les récentes dispositions de la loi du 21 mars 2024, qui renforcent la sécurité et la protection des Maires et des élus locaux.

En particulier, je souhaite attirer votre attention sur l'article 16 de cette loi, qui modifie l'article L. 132-4 du Code de sécurité intérieure.

Cet article redéfinit la composition des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, connus plutôt sous l'acronyme de CLSPD. Jusqu'à présent, la législation prévoyait que le Président du Conseil départemental ou son représentant siège au sein de ces Conseils, garantissant ainsi la collaboration essentielle entre le Département et les différentes Communes. Cependant, cette loi semble malheureusement exclure cette possibilité, en classifiant le représentant du Conseil départemental comme un membre facultatif, alors que sa présence dans ces instances est primordiale.

L'absence du représentant du Département dans ces structures nous interroge, tant son rôle en matière de sécurité et de prévention de la délinquance est fondamental, notamment du fait de sa compétence en termes de protection de l'enfance *via* la prévention spécialisée.

Par ailleurs, il est à noter que le Département joue un rôle important dans le financement de ces actions, avec des subventions destinées à soutenir des initiatives telles qu'un poste de coordinateur CLSPD ou des Points écoute harcèlement, ou même en soutenant des investissements structurels dans nos collectivités *via* les CCDV (contrats de développement Ville-Département).

Il nous semble donc incohérent d'éliminer le Département de ces instances, alors même qu'il contribue activement à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'initiative lancée par Monsieur Siffredi, mais j'ai pu échanger avec d'autres Présidents de Département qui partagent également cet avis, qui a sollicité les Parlementaires, mais j'imagine également l'État, afin d'entreprendre auprès de l'État, du Gouvernement et du Parlement de revenir sur cette disposition de la présence du Conseil départemental dans les CLSPD.

Ainsi, l'État envisage-t-il de nous redonner cette place au sein des CLSPD, afin que nous puissions continuer à coordonner nos compétences respectives dans l'objectif d'agir efficacement dans la prévention de la délinquance ?

Je vous remercie.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre très directement, premièrement, et je sais qu'il y a un débat de juristes sur ce qu'a voulu dire le législateur, mon prédécesseur vous avait déjà, Monsieur le Président, rassuré pour ce qui relève des Hauts-de-Seine, je suis complètement d'accord : pour moi, le Conseil départemental a complètement sa place, notamment par rapport à la thématique de prévention qui était tout à l'heure évoquée, donc je suis évidemment plus que favorable.

Je crois savoir, mais vous l'avez vous-même évoqué, qu'il y a des initiatives parlementaires qui sont en cours ; notamment Madame Florennes, qui m'avait parlé de ce sujet-là, a déposé un amendement, et j'ai moi-même saisi le gouvernement pour que dès qu'on a une fenêtre, quelle qu'elle soit, un texte dans lequel on puisse embarquer une

disposition qui permette de corriger et de clarifier, on le mette en œuvre. Je pense qu'objectivement, cela ne s'est pas fait avec la volonté de mettre de côté le Département – c'est parfois le débat parlementaire, en tout cas je veux le croire, mais là, je sors de mon rôle de représentant du gouvernement et de l'État –, mais il faut évidemment corriger cela. Je sais que tout le monde est très mobilisé, il y a une sorte de consensus politique et, en tout cas, le manque de clarté de la loi n'empêchera pas le fait que dans les CLSPD des Hauts-de-Seine, il y aura systématiquement, que je les préside ou que d'autres membres du corps préfectoral les président par délégation, le Département.

M. le Président. - Monsieur le Préfet, si vous permettez juste un petit complément là-dessus. Après, il peut y avoir une bataille de juristes, mais je crois que si des parlementaires s'en sont saisis, c'est qu'ils ont bien vu, et je ne dis pas que c'était volontaire, qu'une petite erreur s'était glissée lors du vote.

Je vous remercie, vous confirmez ce qu'avait dit votre prédécesseur : que le Département puisse être invité, en attendant que la loi soit modifiée... C'est gentil, mais il n'y aura pas de représentants du Département même si nous sommes invités, tant que la loi ne sera pas changée. Cela ne nous empêchera pas de continuer à travailler en bonne intelligence, mais à un moment donné, il faut qu'on marque quand même les choses. D'ailleurs, les Communes le savent, nous n'avons pas retiré les crédits, nous allons simplement les faire basculer dans le cadre de nos politiques des contrats avec les Villes, même si cela ne passera plus par les CLSPD, donc les Villes continueront à toucher les montants.

À un moment donné, je veux bien qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée, mais c'était à une époque où se posait la question de la vie des Départements, et en plus, ils croyaient peut-être que c'était une bonne idée de donner cela aux Communautés d'agglomération, donc l'EPCI. Il n'avait pas été pris en compte par les Parlementaires que dans notre cadre, en région Ile-de-France, l'EPCI, c'est la Métropole, et pas les territoires, donc que ce soit un représentant de la Métropole qui siège dans les CLSPD, je ne sais pas s'ils avaient bien vu les choses...

En attendant que les textes soient revus, nous ne siégerons pas ; pour autant, nous continuerons à financer cette politique qui me semble essentielle et à travailler quand

même avec vous, parce que l'essentiel du travail, pour être très franc, ne se fait pas simplement dans cette journée où tout le monde est réuni.

On passe maintenant à Madame Brobecker.

Mme Brobecker.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du transfert des activités nucléaires de Fontenay-aux-Roses, le CEA procède à l'assainissement et au démantèlement de deux installations nucléaires de base.

L'inventaire radiologique de 2020 était de quatre cent cinquante mille gigabecquerels pour ces deux installations. Un article récent de *Médiapart* a relaté une contamination des sols à proximité de nouveaux complexes immobiliers, et l'Autorité de sûreté nucléaire a notamment indiqué dans un courrier de 2018 qu'on ne pouvait pas – je cite – « *exclure une contamination des sols à ce niveau* ».

L'ASN, dans un rapport de 2024, que je cite aussi, considère « *que la sûreté d'exploitation des installations nucléaires du CEA de Fontenay-aux-Roses est jugée acceptable, avec des axes d'amélioration qui ont été identifiés. Si des travaux ont été engagés en lien avec la gestion du risque incendie, le CEA doit poursuivre ses efforts en 2024 pour atteindre le niveau de sûreté attendu. En outre, une inspection inopinée a confirmé que la gestion des déchets par le CEA est perfectible. Enfin, le respect des échéances du calendrier de démantèlement constitue toujours un point de vigilance majeur de l'ASN. En effet, deux chantiers majeurs liés au démantèlement ont été mis à l'arrêt en 2023 suite à des difficultés techniques et contractuelles. Le CEA doit poursuivre la mise en place d'actions fortes pour maîtriser et fiabiliser les délais associés à ces projets.* ».

Nous souhaitons donc avoir des précisions sur le calendrier de révision du Plan particulier d'intervention (PPI) : sa révision était prévue depuis 2019 ; quand sera-t-elle finalisée ?

Nous souhaitons aussi savoir quand la Commission locale d'information (CLI) se réunira de nouveau, la dernière réunion datant de 2021.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup.

Premièrement, on est sur un sujet extrêmement sensible, sensible pour les gens, évidemment, en premier lieu, puisque ce sont eux qui habitent dans des zones sur lesquelles il pourrait y avoir un risque, sur lesquelles ils entendent qu'il pourrait y avoir un risque, et donc, cela nécessite évidemment de la part des services de l'État une mobilisation totale, et je peux, en tout cas de ce que je vois depuis deux mois, dire que pour les Hauts-de-Seine, que ce soient les services de l'ARS, de la DRIEAT et l'ensemble des services qui sont mobilisés, il y a un très grand professionnalisme et ce n'est vraiment pas un sujet que l'on traite par-dessus la jambe.

Deuxièmement, vous l'avez évoqué vous-même, l'actualisation du Plan particulier d'intervention du CEA de Fontenay a été engagée au dernier trimestre 2024, et donc on va mener cela avec beaucoup d'attention. J'ai demandé que les élus puissent être impliqués dans les consultations qui seront réalisées ; ce sera normalement le cas.

À l'inverse, en tout cas c'est un élément qui me paraît important, comme c'est une thématique sensible, à laquelle les gens sont très sensibles, il faut que la parole publique, quelle qu'elle soit, la nôtre, celle des élus, soit la plus factuelle et qu'on essaye d'être apaisant, parce que, forcément, je suis comme tout le monde, et si on me disait qu'il y avait de la pollution dans mon jardin, je serais quand même très inquiet ; j'ai un enfant de trois ans, un autre d'onze ans, donc la première chose à laquelle je pense, c'est forcément cela, donc je prends cela avec beaucoup de sérieux et je pense qu'il faut que, collectivement, nous ayons un verbe qui soit le plus apaisant possible, le plus factuel ; il ne faut pas, évidemment, si jamais il y a des difficultés, les nier, mais en tout cas, je serai très attentif à cela, d'autant plus qu'avoir le CEA est quand même une chance.

Je ne l'ai pas encore visité, je n'ai pas eu le temps depuis deux mois, mais je vais le faire, c'est une chance pour le territoire, et je tiens vraiment à insister sur cet élément-là, puisqu'on est là sur des technologies de pointe et des technologies d'avenir ; après, chacun peut avoir sa vision par rapport à la question de l'énergie atomique, mais il est certain qu'aujourd'hui, c'est plutôt un atout pour le territoire et pour le pays d'avoir cette installation.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion, puisqu'il y a eu un questionnement de presse sur une situation à Clamart, sur un espace particulier qu'est la ZAC du Panorama, d'écrire à la fois à Monsieur le Maire, alors Député, et à Monsieur le nouveau Maire, pour clarifier un certain nombre de choses, apporter des éléments de réponse, dire notamment que selon les éléments dont je dispose et au regard du professionnalisme des services que j'ai évoqué, il

n'y a pas de raison d'en douter : 99 % des marqueurs de pollution, de contamination de sols, restent localisés dans les dix premiers mètres. Le marquage le plus profond est à trente mètres et la nappe phréatique, quant à elle, est hors zone, puisqu'elle est à soixante mètres.

Je pense qu'il est important de pouvoir redire un certain nombre de choses, et dans le cadre du projet en question, j'ai mesuré à quel point le travail d'instruction avait été fait extrêmement sérieusement, et donc, je me suis permis d'apporter ces éléments aux élus, et je vous le dis aussi pour vous, quand vous avez des doutes ou des questionnements sur ces sujets sur lesquels les populations sont extrêmement sensibles, ne laissez pas s'installer de mauvaises inquiétudes, n'hésitez pas à solliciter la Préfecture et nous répondrons sur le bien-fondé des procédures avec exactement le même soin que je l'ai fait vis-à-vis de Monsieur le Député-Maire de Clamart, et donc Monsieur le Maire et Monsieur le Député du fait de la nouvelle configuration politique au sein de la ville.

Je voulais vraiment pouvoir vous dire cela en quelques mots, et s'agissant de la commission que vous avez évoquée, évidemment, je demanderai que cette commission se réunisse rapidement ; c'est bien identifié. Encore une fois, je vous l'ai dit, je souhaite qu'il puisse y avoir une implication des élus. C'est, pour moi, extrêmement important.

M. le Président.- Merci.

On passe au dernier groupe de notre Assemblée, qui est le groupe de la Gauche citoyenne, communiste et républicaine, avec Madame Mouaddine ; cela ne veut pas dire que les autres ne sont pas républicains, je suppose...

Groupe Gauche citoyenne, communiste et républicaine

Mme Mouaddine.- Monsieur le Préfet, chers collègues,

Depuis plusieurs années, la dématérialisation des démarches administratives pour les titres de séjour sans garde-fou crée de graves difficultés pour de nombreux habitants de notre département. Des milliers de personnes, éligibles à un titre de séjour, se retrouvent sans droits ni papiers, plongeant ainsi des familles dans la précarité.

Des travailleurs perdent leur emploi faute de documents renouvelés ou d'attestations provisoires, tandis que des retraités titulaires d'un titre de séjour de dix ans

se retrouvent dans des situations kafkaïennes, les privant aussi de leurs droits, alors qu'ils ont contribué toute leur vie à la richesse de ce pays.

Malgré les dispositifs annoncés d'un accueil physique en Préfecture, il reste inaccessible.

On me rapporte à titre d'exemple qu'une usagère en fauteuil roulant, ne pouvant pas faire ses démarches en ligne, s'est récemment rendue à la Préfecture. Bien qu'elle ait franchi la sécurité, son dossier n'a pas été pris en charge faute de rendez-vous en ligne. Ce cas illustre l'absurdité d'un système qui n'offre pas de solutions aux plus vulnérables.

Le Conseil d'État a pourtant imposé des alternatives concrètes : dépôt papier, envoi postal ou accueil physique. Malgré cela, ceux qui ne peuvent pas recourir à la dématérialisation se voient renvoyés vers des procédures inadaptées.

Monsieur le Préfet, l'État ne peut pas continuer à fabriquer des sans-papiers sur son territoire. Ces dysfonctionnements ne peuvent plus durer et sont dénoncés par de nombreuses associations et élus. Il est donc de votre responsabilité d'assurer l'égal accès aux services publics pour tous, sans exception.

Je vous demande donc de clarifier l'organisation de l'accueil physique en Préfecture :

- Quelles solutions sont mises en place pour ceux qui ne peuvent pas recourir à la dématérialisation ?
- Allez-vous augmenter les effectifs et former le personnel pour traiter les cas urgents ?
- Comment garantir qu'aucun usager ne perde ses droits ou son emploi en raison d'un retard administratif ?

D'autre part, nous souhaiterions aussi aborder la question des mineurs non accompagnés, mais plus précisément des jeunes majeurs de l'ASE, un point qui touche aux droits fondamentaux de ces jeunes à avoir un toit, une école, une formation et des papiers, pour pouvoir vivre dignement.

Depuis plusieurs années et encore plus avec la loi Asile-Immigration du 26 janvier 2024, qui a donné la priorité à la délivrance d'OQTF, il s'agit de faire du chiffre en multipliant les expulsions, en faisant croire que notre pays retrouverait ainsi la sécurité et le plein-emploi.

Dans ce cadre, et depuis 2020, se sont multipliées les remises d'OQTF et, vous en parliez tout à l'heure, au motif notamment de « trouble à l'ordre public », une notion très imprécise, qui vise aussi les jeunes majeurs issus de l'ASE dans notre département, et cela même quand il n'y a eu aucune suite judiciaire, aucune condamnation ou pour des faits isolés et anciens, tout ceci, alors que l'accompagnement des jeunes de dix-huit à vingt et un ans par le Département et l'État est en principe garanti par la loi Taquet.

Pouvez-vous nous fournir, là aussi, Monsieur le Préfet, des chiffres concernant le nombre de jeunes majeurs de dix-huit à vingt et un ans placés sous OQTF en 2023 et 2024 dans notre département ?

Je vous remercie.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup.

Peut-être commencer par la question de l'organisation des services. J'ai, dans mon propos, reconnu que nous avons de très grands progrès à faire et, encore une fois, je veux le redire, ce n'est pas un sujet de professionnalisme des agents, mais j'ai un peu plus de cent quarante agents au sein de la Direction concernée, c'est très clairement insuffisant pour faire face aux flux dont nous parlons, au-delà des évolutions en termes d'organisation, mais dans un moment où l'emploi public est rare, j'espère que les demandes qui ont été formulées – je sais le Secrétariat général du ministère extrêmement sensible – permettront d'aboutir, dès lors qu'on pourra avoir un budget, donc qu'on pourra réembaucher, puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui, malheureusement, dans le contexte actuel ; cela a quelques conséquences.

Deuxièmement, sur la question de la dématérialisation, j'ai moi-même, quand j'étais Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, traité de ce contentieux sur ce que le Conseil d'État nous a demandé, une sorte de « corde de rappel physique », si j'essaye de résumer les choses, pour tous ceux qui ne sont pas forcément très à l'aise avec le numérique.

Quand je reprends un peu la fiche qui m'a été faite très gentiment, en corde de rappel physique, il y a l'existence d'une boîte électronique dédiée aux usagers ; c'est plus pour la blague, il y a des boîtes fonctionnelles, mais il y a surtout un outil qui a été mis en place depuis mi-décembre, qui est très important : le PAN (point d'accès numérique), qui permet, sur rendez-vous, d'avoir quelqu'un qui vous aide à remplir vos démarches,

puisque l'on a effectivement un système d'information, cela a plein d'avantages, qu'est l'ANEF, qui est quelque chose qui, normalement, doit bien fonctionner. En tout cas, pour vous donner un exemple très concret, je me suis rendu au standard de la Préfecture, et au moment où je me suis rendu au standard de la Préfecture, quelqu'un appelait pour avoir un rendez-vous pour le PAN ; je ne sais pas si cette blanche colombe suffit à faire le printemps, mais en tout cas, il est certain qu'il y a une mobilisation très forte : au 15 janvier 2025, le PAN comptait dix rendez-vous et quarante visiteurs avaient demandé des renseignements en la matière. Il faut donc faire connaître ce dispositif si vous avez des demandes pour qu'évidemment, l'accueil puisse se faire dans les meilleures conditions.

J'ai moi-même constaté qu'il y a une procédure pour que l'accueil des personnes en situation de handicap puisse se faire de la meilleure des manières à la Préfecture ; si ce n'est pas le cas ou qu'il y a des difficultés, je suis évidemment à votre écoute pour pouvoir y répondre, mais normalement, les modalités d'accès sont évidemment garanties.

S'agissant de la question sur les MNA que vous avez évoquée, dans le cadre de la convention voulue avec le Département, les logiques de prise de rendez-vous ne sont pas affectées, normalement, par la dématérialisation des procédures. Je comprends qu'il y a un flux à part pour les MNA, un flux dédié, et je crois que c'est une très bonne chose de fonctionner comme cela.

J'ai, en tout cas en tant que représentant de l'État et du gouvernement, un point de désaccord avec vous sur la prise en compte des auteurs de trouble à l'ordre public, puisque la loi, pour le coup, après moult débats très intéressants – pour ceux qui y ont assisté –, définit assez précisément ce qu'est le trouble à l'ordre public, à la fois dans les leviers dont nous disposons pour dégrader le cas échéant ou retirer des titres de séjour, mais également pour prendre des mesures. Ensuite, il peut y avoir, au cas par cas, des contentieux, il y a une jurisprudence tellement abondante sur le sujet que, maintenant, on y voit assez clair.

En tant que représentant de l'État, j'indique que s'agissant notamment de jeunes majeurs, il est difficile de parler de faits anciens, puisque, généralement, quand on est un jeune majeur, les faits sont quand même relativement récents. Il faut, au contraire, pour pouvoir, au nom de la position d'équilibre évoquée par le Président Siffredi, mieux intégrer et faciliter les démarches de ceux qui ne troublent pas l'ordre public, et sont en situation de fragilité parce qu'ils sont en situation d'asile – et c'est la beauté de la République,

évidemment, de faire cet accompagnement de gens qui ne demandent rien ou qui vivent de leur travail, qui s'intègrent sans difficulté. Mais pour pouvoir réussir à distinguer les deux flux, il faut fixer des règles, et l'existence de trouble à l'ordre public est, en tout cas du point de vue de l'État et du gouvernement aujourd'hui, l'élément de rupture entre un dossier qu'on va accompagner et un dossier que l'on va rejeter en vue de son expulsion. C'est cette clarté que je suis venu défendre ici.

Pour vous répondre sur les OQTF s'agissant des individus qui sont cités, c'est-à-dire les jeunes majeurs, puisque, comme vous le savez, on ne peut pas mettre d'OQTF à un mineur, en 2024, cent cinquante dossiers ont été enregistrés et seize OQTF ont été prises. Je ne sais pas vous dire les chiffres de 2023, en revanche, je ne les ai pas, mais je peux les demander à mes collaborateurs qui vous les donneront. Voilà, pour vous répondre clairement.

M. le Président.- Merci.

La question suivante vous sera posée, Monsieur le Préfet, par Madame Hélène Cillières.

Mme Cillières.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet,

Je souhaitais revenir sur la grave crise du logement qui touche l'Île-de-France, et notamment notre département, les Hauts-de-Seine, une crise, nous le savons tous, qui ne cesse de s'amplifier.

Des centaines de milliers de familles souffrent du mal logement. Des femmes victimes de violence ne peuvent pas quitter le domicile conjugal, des élèves ne peuvent pas étudier correctement, de jeunes couples n'ont pas leur logement.

À cause notamment de la cherté des loyers du privé, le nombre de demandeurs de logement social explose : onze ans d'attente en moyenne dans notre métropole ; nous battons chaque année un triste nouveau record.

Pour notre part, nous nous opposons fermement à toutes les politiques, nationales comme locales, hostiles au logement social, parce qu'elles sont, de fait, défavorables aux familles modestes et aux classes moyennes, qui doivent aller toujours plus loin pour se loger.

Refuser, comme le fait, par exemple, la Région Île-de-France, de soutenir la construction de logements sociaux dans les villes dont le taux SRU est supérieur à 30 % relève, d'après nous, d'une politique totalement déconnectée de ces impératifs sociaux, une politique, par définition, vecteur d'inégalités sociales et territoriales.

Monsieur le Préfet, nous portons un changement radical des politiques publiques en matière de logement.

La situation de crise touche malheureusement aussi les services d'hébergement d'urgence, avec des difficultés répétées à pouvoir proposer un hébergement à des personnes, à des familles entières, démunies et en grande détresse.

Comme le dénoncent les associations, l'hébergement est le réceptacle des dysfonctionnements de politiques publiques sous-dotées en moyens financiers. La saturation de l'hébergement résulte aussi des difficultés d'accès au logement, y compris au logement social, je le disais, totalement saturé.

Dès lors, Monsieur le Préfet, comment l'État compte-t-il agir pour établir un rééquilibrage territorial en matière de logement social, faire respecter la loi SRU dans les Hauts-de-Seine et exiger a minima 30 % de logements sociaux dans les constructions neuves hors Quartiers Politique de la Ville ?

Quelles dispositions, comme la TVA réduite ou l'augmentation des aides à la pierre, sont prévues pour favoriser la construction de logements sociaux dans toutes les villes du département ?

Enfin, alors que les associations pointent avec justesse les défaillances de l'hébergement d'urgence, que prévoit l'État pour que l'effort de solidarité envers les plus fragiles soit à la fois renforcé et mieux partagé sur tous les territoires ?

Je vous remercie.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup.

L'exigence qui est la mienne en tout cas n'empêche pas de reconnaître, et j'ai essayé de le faire tout à l'heure, à quel point pour le Département des Hauts-de-Seine – je le dis d'autant plus que ce n'est pas mon bilan en tant que Préfet, puisque je n'étais pas encore là et qu'il n'y a pas eu un effet à partir du 18 novembre –l'année 2024 en matière d'agréments est exceptionnelle : trois mille six cents agréments, c'est n° 1 en Île-de-France et, j'essaye de me le faire confirmer par Madame la Directrice, mais on me dit peut-être n° 2

en France, donc cela veut dire qu'il s'est passé quelque chose dans les Hauts-de-Seine à la faveur du travail collectif qui serait assez exceptionnel ; c'est le premier élément, et on va essayer de maintenir la même dynamique au nom du rattrapage que vous citez – c'est le premier point.

Le deuxième élément est que je crois avoir évoqué, presque en reprenant vos mots et en les mettant dans ma bouche, le fait que, comparativement, entre des villes qui sont confrontées aux mêmes difficultés, il y avait celles où, miraculeusement, il y avait des logements sociaux, – il peut y avoir des recours, il peut y avoir quelques problématiques qui se posent, à assumer politiquement, le cas échéant, pour des villes dans lesquelles c'est plus difficile –, il y a des villes où cela marche, et puis il y a des villes qui utilisent les mêmes arguments mais les logements sociaux restent à zéro. C'est pour cela qu'il ne faut pas uniquement se contenter de généralités, en tout cas, ce ne sera pas mon cas, et rentrer dans le détail avec chaque Maire. C'est ce que j'ai fait : j'ai évoqué avec chacun des trente-six Maires la question du logement social, le taux SRU, la réalité des agréments constatés, les futures opérations sur lesquelles on peut éventuellement évoluer, et chacun pourra témoigner, notamment ceux qui sont ici, que, systématiquement, j'ai essayé d'avoir de la visibilité sur ce qui va être fait et je continuerai à faire le travail pour clarifier les programmations avec une mixité dans les deux sens : d'abord, entre les communes, incontestablement, et au sein des communes, puisque la rénovation urbaine nous permet aussi de procéder à des rééquilibrages au sein mêmes des communes. Soyez donc absolument certaine que mon engagement sur ce sujet, conformément aux orientations gouvernementales, sera total.

De plus, vous avez évoqué un certain nombre de facteurs qui pourraient permettre de favoriser encore davantage le logement social. Vous me permettrez de constater que ces éléments relèvent, la plupart du temps, d'évolutions législatives, donc, là aussi, je me garderai bien de rentrer sur ce terrain-là, mais en tout cas, ce qui est certain, et notamment, nous y travaillons dans le cadre des grands projets du département, il y a toujours un réflexe logement social, pas pour faire la mouche du coche, embêter, mais parce que cela correspond, encore une fois, vous l'avez dit, à un besoin ; on ne peut pas avoir cent vingt mille demandes et dix mille réponses positives et rester les bras ballants.

Par ailleurs, on est confronté aujourd'hui à un phénomène que vous connaissez, qui est qu'en plus, les gens restent de plus en plus longtemps et ne veulent pas partir, donc

non seulement on a de plus en plus de demandes, mais en plus, c'est accéléré encore par le fait que les gens ne veulent pas bouger du logement social, et donc, c'est évidemment un enjeu de fluidification globale.

Cela rejoint la question, que vous avez également évoquée, de l'hébergement. L'hébergement d'urgence, comme son nom l'indique, est censé répondre à une situation d'urgence. On doit pouvoir trouver des débouchés pour celles et ceux qui sont dans l'hébergement d'urgence. Cela va appeler notamment une action de ma part très concrète auprès des opérateurs sur la question de l'occupation induite de l'hébergement d'urgence, puisque j'ai, aujourd'hui, par exemple, des étrangers qui sont dans l'hébergement d'urgence, qui sont des bénéficiaires de la protection internationale, mais qui occupent des places, typiquement des places dans des centres CADA, depuis trop longtemps par rapport à ceux qu'ils devraient occuper, et donc ce sont des populations que l'on va devoir faire basculer dans le logement social, et l'État, dans son contingent, prendra sa part pour avoir des bénéficiaires de la protection internationale qui accèdent au logement social, libérer des places d'hébergement. En revanche, je ne peux pas faire cela tout seul, et c'est pour cela que j'ai besoin de la mobilisation des opérateurs.

Par ailleurs – là aussi, il y a un élément qui est très important pour moi –, je souhaite que les opérateurs s'engagent davantage qu'ils ne le font aujourd'hui pour sortir du logement social des étrangers en situation irrégulière qui ne sont pas soumis à des vulnérabilités, parce que vous savez très bien que le droit à l'hébergement en France est conditionné à cette notion de vulnérabilité ; on a le droit à l'hébergement si on est vulnérable, encore faut-il examiner les situations, avoir des opérateurs qui, avec leurs travailleurs sociaux, nous aident à examiner la situation, parce que sinon, on embolise complètement le système et qu'objectivement, on n'a pas de crédits budgétaires suffisamment importants aujourd'hui pour se permettre de les gâcher avec des occupations indues de l'hébergement comme du logement social – je l'évoquais tout à l'heure.

M. le Président.- Merci.

On finit notre questionnement avec Monsieur Jarry.

M. Jarry.- Merci.

Monsieur le Préfet, je me permets, si vous en êtes d'accord, de vous proposer un amendement sur la mesure importante que vous nous avez précisée tout à l'heure, à savoir que dorénavant, pour toutes les communes, 50 % des attributions de logements sociaux du contingent préfectoral seront faites à des personnes qui sont issues des villes concernées ; proposer un amendement, parce que dans notre département, il y a quatre villes qui ont plus de 50 % de logements sociaux sur leur territoire : Bagneux, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Nanterre. Je pense que la mesure est insuffisante pour elles, et donc on devrait être à 100 %, d'abord, parce que ce sont elles qui ont le plus de demandes, et souvent, ce sont elles qui ont le plus de demandes de gens défavorisés.

J'avais d'ailleurs, en liaison avec Madame Isabelle Florennes, qui était, à l'époque, Députée, fait proposer un amendement à l'Assemblée nationale. Le ministre du Logement de l'époque, Monsieur Denormandie, avait dit « *s'en remettre recettes à la sagesse des Préfets* ».

Je m'en remets donc à votre sagesse. Je pense que « *pour corriger les inégalités, il faut des mesures inégalitaires* » ; je cite là un ministre remarquable qui s'appelait Jack Ralite.

J'en viens donc à la question que je pose au nom de mon collègue Pierre Ouzoulias, Sénateur, qui est retenu. Elle porte sur deux points qui touchent au service public d'enseignement dans notre département, et je remarque que, jusque-là, cette question n'était pas venue dans le débat, alors que s'il y a bien une politique de l'État qui est essentielle, c'est celle-là.

Le premier point concerne les problèmes de professeurs absents non remplacés, qui forment malheureusement le quotidien de nombreux établissements ces dernières années : l'Éducation nationale a le devoir d'assurer la continuité pédagogique, mais les ruptures de cette continuité perdurent et restent trop nombreuses. Nous en avons de nombreux exemples dans notre département.

Toute heure perdue est essentielle pour un enfant. C'est d'autant plus important qu'il y a derrière cet enjeu toute la façon dont l'Éducation nationale traite aujourd'hui ses personnels et les élèves : avec un flagrant déni de considération pour les enseignants, un turn-over de remplaçants mal formés et mal payés, une politique qui engendre une véritable crise des vocations et génère en cascade mal-être et dysfonctionnements et qui, en bout de chaîne, affectent aussi les scolarités, voire la santé mentale des enfants. Cette

maltraitance en chaîne est d'autant plus problématique lorsqu'elle touche des territoires où les difficultés scolaires s'ajoutent aux difficultés socio-économiques et où les règles de sectorisation vont à l'encontre de la mixité sociale, comme dans notre département.

D'autre part, notre groupe souhaite avoir quelques éclaircissements concernant les aides publiques attribuées à l'enseignement de premier degré. Si la loi impose, depuis 2009, pour chaque élève de classe élémentaire, et, depuis 2019, pour chaque élève de maternelle, le versement, par la Commune, d'un même forfait, que cet élève soit scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, force est de constater l'opacité qui prévaut dans les modalités de calcul de ce forfait. Dans un Département exemplaire en matière de séparatisme social entre établissements privés sous contrat et établissements publics, nous sommes vivement préoccupés des garanties que vous seriez en mesure d'apporter pour assurer à tous les établissements les mêmes moyens de fonctionnement. Pour le dire autrement, nous sommes inquiets ou préoccupés que, peut-être, dans certaines situations, des écoles privées reçoivent plus de crédits que des écoles publiques.

Par conséquent, Monsieur le Préfet :

- Pouvez-vous nous présenter un état des lieux précis des absences non remplacées d'enseignants dans les établissements scolaires des Hauts-de-Seine, ainsi que les moyens concrètement mis en œuvre par l'Éducation nationale pour y répondre ?

- Pouvez-vous ensuite nous présenter les moyens à votre disposition par lesquels l'égalité entre établissements privés sous contrat et établissements publics dans le calcul du forfait communal est non seulement garantie, mais aussi communiquée aux administrés ?

Je vous remercie.

M. le Préfet Brugère.- Merci beaucoup, Monsieur Jarry.

Peut-être d'abord pour répondre à votre première question sur l'amendement, puisque j'ai constaté que nous avons, du coup, transformé l'Assemblée départementale en déclaration liminaire, puis amendement à la déclaration liminaire, mais pour rebondir sur votre amendement, d'abord, la vérité vous oblige à dire que, s'agissant de Nanterre, on n'est pas à 50 %, on est à près de 80 %, si je prends un seul exemple...

M. le Président.- C'est trop.

M. le Préfet Brugère.- Je vous laisse la liberté de votre propos.

... ce qui prouve bien qu'il y a la prise en compte quand même de ceux qui sont les plus – vous l'avez dit, c'est d'ailleurs très juste – exposés et qui avaient le contingent le plus important.

Mais à un moment donné, je suis obligé de connecter les deux files, et donc, je ne peux pas, d'un côté, avoir, à juste titre, des élus qui me demandent de pouvoir donner des places pour des bénéficiaires de la protection internationale, qui, par définition, ne répondent à aucun contingent, contingent local, et, en même temps, passer à 100 %, parce que si je ne prends pas dans mon contingent les bénéficiaires de la protection internationale, je n'ai pas constaté de la part des autres une volonté significative de les prendre en charge.

On est à 80 % pour Nanterre, je n'ai pas les chiffres des autres villes, mais j'imagine qu'on est dans un ordre de grandeur similaire. C'est déjà, objectivement, un très grand pas que fait la Préfecture sur cet engagement, et je ne sais pas si cela fait écho directement aux propos de Monsieur Denormandie sur la sagesse des Préfets, mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que c'est un effort et qu'on est sur des mailles de fluidité qui sont, de toute façon, très difficiles à manier pour la puissance publique, et j'espère que vous l'apprécierez comme tel, même si cela ne répond pas pleinement à votre objectif. C'est le premier point.

Le deuxième point est sur la question plus précise de l'éducation et de savoir ce que l'on fait. Je parle sous le contrôle de Monsieur le Directeur, j'en ai, en réalité, assez peu parlé, parce que, comme vous le savez, sur l'organisation de l'État, les recteurs ne relèvent pas de la tutelle des préfets, ni les directeurs départementaux des finances publiques, mais Madame la Directrice a néanmoins la gentillesse d'être présente, ni les services de la justice, qui, pour le coup, n'ont pas été conviés, puisque là, on est carrément dans une autre dimension de séparation des pouvoirs, et je ne l'ai pas évoqué parce que la chose est ainsi faite, je l'ai évoqué sur les questions plus régaliennes qui relèvent de la Préfecture, néanmoins, c'est un phénomène, vous le savez, qui concerne énormément d'établissements. La problématique d'absence, je pense que tous les parents ici l'ont vécue, quelles que soient les structures par ailleurs dans lesquelles sont leurs enfants. On y est évidemment sensible.

Les chiffres donnés par Monsieur le Directeur me confirment qu'on a eu six cent cinquante enseignants contractuels à la rentrée 2024, ce qui a été une augmentation très conséquente par rapport au niveau existant. On n'a pas encore – sous le contrôle de Monsieur le Directeur – la notification des recrutements pour la rentrée prochaine, puisque, par définition, il y a quelque chose qui s'appelle le budget et qui est actuellement en cours de discussion. Néanmoins, dans l'entretien de courtoisie qu'on a eu, la première chose que m'a dite Monsieur le Directeur est : « Vous verrez, c'est le principal sujet, tout le monde va vous en parler », et je dois bien reconnaître que c'est le principal sujet et que tout le monde m'en parle, donc il y a un enjeu là-dessus.

Deuxièmement, je suis toujours très attentif, sur les questions de la scolarité, à ne pas laisser penser qu'il pourrait y avoir des différences de traitement entre les uns et les autres. Comme vous le savez, il y a un cadre légal qui est très contraignant, à la fois pour le financement des établissements privés sous contrat et pour le financement des établissements privés hors contrat ; les hors contrat ne touchent pas de subventionnement public et les établissements privés sous contrat, évidemment, sont amenés à toucher un certain nombre de subventionnements pour payer notamment la rémunération des personnels enseignants.

Je n'ai pas l'évolution, mais je peux vous donner le chiffre de 2024, puisqu'on était sur un montant total de 178,34 M€. Je n'ai pas la dépense ramenée à l'échelle de l'élève ni à l'échelle de l'établissement, mais en tout cas, je peux vous donner d'ores et déjà ce chiffre, comme cela, vous en disposez.

Encore une fois, ce qui se fait dans les Hauts-de-Seine, de ce que je vois et des éléments de comparaison, n'est pas différent de ce qui se fait dans d'autres départements.

Je peux aussi vous dire, par ailleurs, la très grande sensibilité des équipes du rectorat à cette logique de mixité et d'équilibre. J'ai notamment eu, et je ne le citerai pas, rendez-vous avec un Maire qui envisagerait d'ouvrir un établissement privé ; je sais le souci du rectorat de ne pas déstabiliser des établissements publics, notamment parce que l'ouverture d'un établissement privé dans la commune en question risquerait de dégrader les indicateurs socio-économiques d'ores et déjà fragiles dans cette commune.

Je crois qu'il y a une attention d'équilibre entre ce qui peut être la volonté exprimée par des populations et l'attitude de l'État en la matière ; en tout cas, je peux juger que notre Directeur y est très attentif.

M. le Président.- Nous avons terminé notre séance.

Une fois encore, Monsieur le Préfet, je vous remercie, non seulement pour votre discours introductif et sur les perspectives, mais pour vos réponses aussi, qui ont été très claires et précises. Je suis persuadé que ce travail que nous souhaitons mener ensemble pour le bien-être de nos concitoyens va se poursuivre sous les meilleurs auspices. En tous les cas il y a de quoi faire, vous pouvez compter sur nous comme partenaires. Nous ne sommes pas un guichet d'État, nous sommes vraiment des partenaires, et c'est dans ce cadre que nous allons non seulement continuer à travailler, mais également déjeuner ensemble !

(la séance est levée à 13 heures 16)

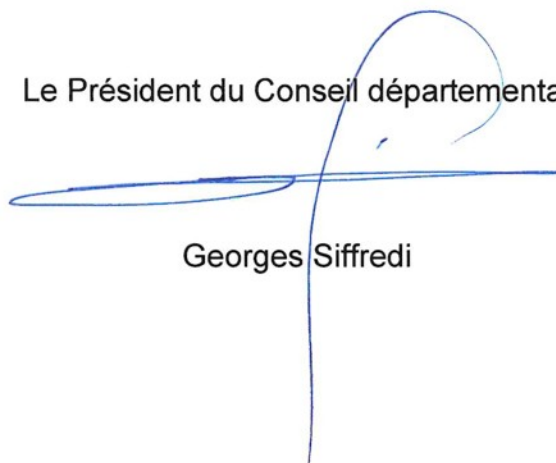
-:-:-:-

Le secrétaire de séance

A black ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Xabi Elizagoyen

Le Président du Conseil départemental

A blue ink signature featuring a large, high loop at the top, followed by a horizontal stroke and a long vertical line extending downwards.

Georges Siffredi